

Bulletin officiel de Pôle emploi

N°18 du 3 avril 2023

Sommaire chronologique

Décision IdF n° 2023-11 DS DR du 23 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale 3

Décision IdF n° 2023-12 DS Agences du 23 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences 14

Décision IdF n° 2023-13 DS DT du 23 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales..... 46

Décision IdF n° 2023-14 DS PTF CTX du 23 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plateforme régionale contentieux et incidents de paiement 50

Décision IdF n° 2023-15 DS Dépense du 23 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette 56

Décision IdF n° 2023-16 DS PTF CRE du 23 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plateforme régionale contrôle de la recherche d'emploi (CRE) 58

Délibération n° 2023-09 du 29 mars 2023

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 février 2023 61

Délibération n° 2023-10 du 29 mars 2023

Approbation des comptes 2022 de Pôle emploi 62

Délibération n° 2023-11 du 29 mars 2023

Affectation du résultat de l'exercice comptable 2022 63

Délibération n° 2023-12 du 29 mars 2023

Reconduction des marchés de prestations aux demandeurs d'emploi « Parcours emploi santé » 64

Délibération n° 2023-13 du 29 mars 2023

Accès des publics non-inscrits comme demandeurs d'emploi à des aides de Pôle emploi dans le cadre de la préparation du certificat de qualification professionnelle (CQP) « participer aux activités privées de sécurité des grands évènements » 65

Décision NAq n° 2023-10 DS PTF du 29 mars 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la plateforme régionale de production..... 66

Décision NAq n° 2023-11 Dépense du 29 mars 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette 73

Décision NAq n° 2023-12 DS DR du 29 mars 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale..... 76

Décision NAq n° 2023-13 DS Agences du 29 mars 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des agences 88

Décision Ma n° 2023-06 DS Agences du 30 mars 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des agences 113

Décision Ma n° 2023-07 DS PTF du 30 mars 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la plateforme régionale Martinique 119

Décision No n° 2023-05 DS Agences du 30 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein des agences 125

Décision No n° 2023-06 DS PTF du 30 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein de la direction régionale appui à la production 134

Décision GdE n° 2023-22 DS Agences du 3 avril 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est au sein des agences 143

Décision GdE n° 2023-23 DS PTF du 3 avril 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est au sein des plateformes de services 157

Décision GdE n° 2023-24 DS DR du 3 avril 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est au sein de la direction régionale..... 163

Décision HdF n° 2023-10 DS Agences du 3 avril 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences 171

Décision HdF n° 2023-11 DS PTF du 3 avril 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées..... 193

Décision HdF n° 2023-12 DS DT du 3 avril 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des directions territoriales..... 201

Décision IdF n° 2023-11 DS DR du 23 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la décision DG n° 2022-06 du 27 janvier 2022 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-186 du 29 novembre 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2022-59 du 8 juillet 2022 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

§ 2 - Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,

- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement,

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 1 000 000 HT,
- 2) les bons de commande quelque soit leurs montants
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 140 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - o madame Kirsten Acloque, responsable du pôle appui logistique
 - o madame Sylvia Brien, responsable de service patrimoine immobilier
 - o madame Christelle Cosme, responsable de service maintenance
 - o madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
 - o monsieur Vincent Lucas, responsable de service moyens généraux
 - o madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnements
 - o madame Aurélie Bapst, responsable du pôle achats-marchés section 3
 - o madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique, technologie et information
 - o monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC
 - o madame Cassandra Ferrari, responsable du pôle achats-marchés section 4
 - o monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
 - o madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les baux que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
 - o monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o monsieur Sébastien Guillamot, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
 - o madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
 - o monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Sébastien Guillamot, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Caroline Rubio, directrice des relations sociales et de l'accompagnement des projets

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 18 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques, bénéficie à titre temporaire de cette même délégation.

Article 8 - Contestations et recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou si la décision objet de la contestation ou du recours a été signée par le délégataire permanent mentionné au présent article, les personnes désignées au § 1 de l'article 18 bénéficient à titre temporaire de cette même délégation.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

§ 2 - Délégation est donnée à la personne désignée ci après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois :

- madame Christelle Cannone, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 10 - Remise de dettes

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

§ 2 - Délégation est donnée à la personnes désignée ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- madame Christelle Cannone, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- madame Christelle Cannone, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 11 - Admissions en non-valeur

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations

- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros :

- madame Christelle Cannone, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- madame Christelle Cannone, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Section 7 - Contentieux en matière de recouvrement

Article 12 - Contrainte

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, la personne désignée ci-après bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Christelle Cannone, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 du présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 13 - Autres

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux sections 6 et 7.

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

Section 8 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 14 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- monsieur Sébastien Guillaumot, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Article 15 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 - en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, et recouvrement des prestations et sommes mentionnées en section 6 à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

§ 2 - en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi à :

- monsieur Sébastien Guillaumot, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques

- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC

§ 3 - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - o monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
 - o madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
 - o monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
 - o madame Caroline Rubio, directrice des relations sociales et de l'accompagnement des projets

§ 4 - en toute autre matière, à l'exception des litiges : entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel, relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré, se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale, mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi à :

- monsieur Sébastien Guillaumot, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Article 16 - Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 17 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Sébastien Guillaumot, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Section 9 - Délégués et dispositions diverses

Article 18 - Délégués

§ 1 - directeurs régionaux adjoints

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Sébastien Guillaumot, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures

§ 2 - Directeurs de services

- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur David Cédille, directeur du développement des compétences dans les territoires
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Christophe Colombel, directeur du support logistique et SI
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Géraldine Draï, directrice des opérations
- monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Stéphan Joly, directeur études, statistiques, analyses et pilotage
- madame Céline Lebossé, directrice de la communication
- madame Odile Marchal, directrice de service gouvernance
- madame Caroline Rubio, directrice des relations sociales et de l'accompagnement des projets

§ 3 - Responsables de service

- madame Catherine Alaguillaume, responsable de service prévention et santé au travail
- madame Séverine Alexandre, responsable de service diversité et qualité de vie au travail
- madame Nathalie Augustyniak, responsable de service pilotage de la performance sociale
- monsieur Julien Arago, responsable de service administration du personnel et paie
- madame Magali Barral Collas, responsable de service de la direction de la production régionale
- monsieur Rachid Betraoui, responsable de service études, statistiques et analyses
- madame Patricia Bietry, responsable de service facilitation et créativité
- madame Elisabeth Bougheriou, responsable de service maîtrise des risques et contrôle interne
- madame Célia Boukchach, responsable de service contrôle de gestion
- madame Sylvia Brien, responsable de service patrimoine immobilier
- monsieur Francis Carmona, responsable de service méthodes et organisation

- madame Katia Colin, responsable de service communication interne
- monsieur Christophe Collinet, responsable de service offre de service (ODS) entreprises
- madame Christelle Cosme, responsable de service maintenance
- madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
- madame Nathalie Heller Barthomeuf, responsable de service formation
- madame Céline Laugaro, responsable de service accompagnements des projets
- monsieur Vincent Lucas, responsable de service moyens généraux
- madame Ndeye Mancadiang Bouric, responsable de service insertion des publics
- monsieur Gaël Milet, responsable de service emplois et carrières
- monsieur Jean Paul Mosengo Ipaon, responsable de service support en systèmes d'information
- monsieur Mohamed Negrouz, responsable de service
- madame Corinne Noel, responsable de service gestion des droits (GDD)
- monsieur Tony Oswald, responsable de service production et événementiel
- madame Karine Rivière, responsable de service développement des compétences dans les territoires
- monsieur Benito Ruiz, responsable de fonction accompagnement managerial et performance par la confiance (PPC)
- madame Céline Spiguelaire, responsable de service développement économique dans les territoires
- monsieur Mario Triolo, responsable de service appui au pilotage et à la gouvernance
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnements
- madame Fatiha Zerouali, responsable de service offre de service aux demandeurs d'emploi (ODS DE)

§ 4 - Responsables de Pôle et d'équipe

- madame Laëtitia Aboukassem-Deramchi, responsable du pôle approvisionnement
- madame Kirsten Acloque, responsable du pôle appui logistique
- madame Aurélie Bapst, responsable du pôle achats-marchés section 3
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- madame Valérie Clauss, responsable du pôle contrôle de gestion
- madame Claire Coignet, responsable du pôle développement des compétences dans les territoires
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC
- madame Estelle Dreno, responsable d'équipe du service emploi et carrières
- monsieur Jean Paul Ekue, responsable d'équipe pilotage et qualité
- madame Cassandra Ferrari, responsable du pôle achats-marchés section 4
- madame Fatoumata Goufado, responsable d'équipe du service offre de service (ODS) demandeurs d'emploi
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Karine Guep, responsable d'équipe du service gestion des droits
- madame Isabelle Jacquet, responsable du pôle comptabilité, trésorerie-prestations
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Vanessa Marie-Sainte, responsable d'équipe du service Diversité et Qualité de Vie au Travail
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques
- monsieur Charles Noguera, responsable du pôle habilitations
- madame Dominique Pagnon-Chaveau, responsable du pôle reporting
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Myriam Vanhee, responsable d'équipe du service offre de service entreprises à compter du 1er mai 2023

Article 19 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 20 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2023-08 DS DR du 1er février 2023 abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 23 mars 2023.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2023-12 DS Agences du 23 mars 2023 Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,

Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences aux fins d'exécution du service public de l'emploi, pour signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,

- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées:

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs et directrices d'agence

- monsieur Mohamed Adjarafi, directeur de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Nozha Ajmi, directrice de pôle emploi Drancy
- monsieur Loïc Alexandre, directeur de pôle emploi Nemours
- madame Laëtitia André, directrice de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Christelle Andrieu, directrice de pôle emploi Chessy Val-d'Europe à compter du 1er avril 2023
- madame Christelle Andrieu, directrice de pôle emploi Lagny sur Marne jusqu'au 31 mars 2023
- monsieur Frédéric Audry, directeur de la plateforme de traitement centralisé IDF
- monsieur Mohamed Ayoun, directeur de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Selma Balit, directrice de pôle emploi Rogny sous Bois

- madame Corinne Baracassa, directrice de pôle emploi Gonesse
- madame Sabrina Barreiro, directrice de pôle emploi Cergy
- madame Samira Belhoul, directrice de pôle emploi Colombes
- madame Patricia Belland Peron, directrice de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Adel Ben Othman, directeur de pôle emploi Stains
- monsieur Pierre Bensaid, directeur de pôle emploi Herblay
- monsieur Luc Berguerand, directeur de pôle emploi Sainte Geneviève des Bois
- madame Elisabeth Bertolus, directrice de pôle emploi Trappes
- madame Jocelyne Besnard, directrice de pôle emploi Arpajon
- madame Cécile Blanchard, directrice de pôle emploi Cachan
- madame Nathalie Bobichon, directrice de pôle emploi Noisy le Grand
- madame Nadia Bouaza, directrice de pôle emploi Bondy
- monsieur Sami Bourekha, directeur de pôle emploi Vincennes
- madame Bouchra Bouyahya, directrice de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Brigitte Cabral, directrice de pôle emploi Tremblay en France
- madame Maïmouna Camara, directrice de pôle emploi Puteaux
- madame Emilie Caro, directrice de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Jean Christophe Carrot, directeur de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Soukayna Ceulemans, directrice de pôle emploi Anthony
- madame Anne Chanron, directrice de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Nadia Chelghoum, directrice de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Sylvie Collin, directrice de pôle emploi Sartrouville
- madame Virginie Coquart, directrice de pôle emploi Bezons
- madame Nathalie Cuna, directrice de pôle emploi Vitry sur Seine
- monsieur Manuel De Arriba, directeur de pôle emploi Avon
- madame Murielle De Calbiac, directrice de pôle emploi Maison Alfort/Alfortville
- monsieur Cédric Deboutin, directeur de pôle emploi Domont
- madame Dorothée Delluc, directrice de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Dammaries-les-Lys
- madame Maud Derreux, directrice de pôle emploi Guyancourt
- madame Gwendoline Deslandes, directrice de pôle emploi Asnières-sur-Seine à compter du 1er avril 2023
- monsieur Laurent Dillies, directeur de pôle emploi Saint Gratien
- madame Zohra Douchi, directrice de pôle emploi Versailles
- madame Stéphanie Dreneau, directrice d'agence de pôle emploi Dourdan ad-intérim
- madame Béatrice Dumontier, directrice de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Kheira Eddrief, directrice de pôle emploi Rambouillet
- madame Nadia El Jarroudi, directrice de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Dalida El Ougli, directrice de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Muriel Fagnoni Watson, directrice de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Louis Frédéric Feldmann, directeur de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Fernandez, directrice de pôle emploi Persan
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Florence Fourgnaud, directrice de pôle emploi Aulnay-sous-bois
- monsieur Philippe Garderes, directeur de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- monsieur Christophe Garreau, directeur de pôle emploi Etampes
- monsieur Denis Gauberville, directeur de la plateforme de traitement centralisé de Lieusaint
- madame Françoise Gautier, directrice de pôle emploi L'Hay les roses
- madame Géraldine Gérard, directrice de pôle emploi Juvisy sur Orge
- madame Maud Greneche, directrice de pôle emploi Savigny sur Orge

- madame Nathalie Hachet, directrice de pôle emploi Créteil
- monsieur Eric Haddad, directeur de pôle emploi Poissy
- madame Samia Hadji, directrice de pôle emploi Torcy
- monsieur Olivier Henriet, directeur de pôle emploi Montmorency
- madame Anne Hourdel, directrice d'agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur de pôle emploi Levallois Perret
- madame Catherine Jacob, directrice de pôle emploi Montrouge
- madame Lamia Jacob Manjoo, directrice de pôle emploi Chennevières
- monsieur Stéphane Jacquier, directeur de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Pierre Jonquais, directeur de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Astrid Jouannon, directrice de pôle emploi Ermont
- madame Stéphanie Kanner, directrice de pôle emploi Nanterre
- madame Aude Klein, directrice de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Olivier Kozak, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Isabelle Kugeler, directrice de pôle emploi Paris 5 et 13 ème Daviel
- madame Rayda Lakhali, directrice de pôle emploi Noisy-le-Sec
- monsieur Joachim Langlois, directeur de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Orée Le Coz, directrice de pôle emploi Aéroportuaire Roissy CDG
- madame Marie Leclercq, directrice de pôle emploi Epinay sur seine
- madame Nathalie Leroy, directrice de pôle emploi Evry
- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de pôle emploi Plaisir
- monsieur Rudy Libos, directeur de pôle emploi Provins
- madame Nathalie Lorient, directrice de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Frédérique Louet, directrice de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Christophe Mahieu, directeur de pôle emploi La Ferté sous Jouarre
- madame Claire Mallet, directrice de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Sonia Marminat, directrice de pôle emploi Boulogne-Billancourt à compter du 1er avril 2023
- madame Anne Marie Martinez, directrice de pôle emploi Brie Comte Robert
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi Paris 19ème Laumièrè
- monsieur Ahmed Mechat, directeur de pôle emploi Saint-Denis
- madame Ourida Meziani, directrice de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Fabrice Million Desvignes, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Sandrine Montessuy, directrice de pôle emploi Rueil-Malmaison à compter du 1er avril 2023
- madame Marianne Nicoulin, directrice de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Stéphanie Pelletier, directrice de pôle emploi Les Mureaux
- madame Myriam Pelote, directrice de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Gaëlle Penhoet, directrice de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Geneviève Perrin, directrice de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Angélique Perseval, directrice de pôle emploi Gennevilliers
- madame Jessica Pezet, directrice de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Sandrine Pinheiro, directrice de pôle emploi Sevran
- madame Patricia Poirier, directrice de pôle emploi Corbeil Essonne
- madame Delphine Pollet, directrice de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- monsieur Jean-Paul Pontic, directeur de pôle emploi Coulommiers
- madame Florence Pottier, directrice de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Philippe Raffin, directeur de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme prestations et formations
- monsieur Domingos-Silvino Ramos Furtado, directeur de pôle emploi Sarcelles
- madame Sylvie Rieussec, directrice de pôle emploi Paris 12ème Diderot

- monsieur José-Manuel Rodriguez Gomez, directeur de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Mylène Segal, directrice de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Jean Louis Stoquer, directeur de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Marceau Strub, directeur de pôle emploi Paris Jean Moulin
- madame Laurence Thibaut, directrice de pôle emploi Les Ulis
- madame Meryem Thomann, directrice de pôle emploi Villejuif
- madame Stéphanie Tison, directrice de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- monsieur Guillaume Tison, directeur de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Sandrine Tomczak, directrice de pôle emploi Brunoy
- madame Valérie Tourigny, directrice de pôle emploi Meaux
- monsieur Philippe Traverse, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Etienne Tricheux, directeur de pôle emploi Bagneux
- madame Josiane Triolet, directrice de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- monsieur Eric Troquereau, directeur de pôle emploi Bobigny
- monsieur Sébastien Vaillant, directeur de pôle emploi Pantin
- madame Nathalie Vernon, directrice de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- monsieur Jean François Virot, directeur de pôle emploi Mitry-Mory
- monsieur Antoine Volclair, directeur de pôle emploi Chelles
- madame Audrey Vottero, directrice de pôle emploi Taverny
- monsieur Omar Zouaoui, directeur de pôle emploi Savigny-le-Temple

§ 2 - directeurs et directrices d'agence adjoints

- madame Samia Adjaoud, directrice adjointe de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Thomas Alexandre, directeur adjoint de pôle emploi Evry
- madame Catherine Amiri, directrice adjointe de pôle emploi Trappes
- monsieur Nivo Andrian, directeur adjoint de pôle emploi Pantin
- madame Aurélie Anton, directrice adjointe de pôle emploi Ermont
- madame Arielle Baratiny, directrice adjointe de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Salima Benhadi, directrice adjointe de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Fatiha Bennacer, directrice adjointe de pôle emploi Brunoy
- madame Nelly Berneron, directrice adjointe de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Bouchra Bierent, directrice adjointe de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône en mission jusqu'au 31 mai 2023
- madame Catherine Bloch, directrice adjointe de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Blandine Bonelli, directrice adjointe de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Marie Josèphe Bonhomme Folch, directrice adjointe de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Lakhdar Boukahil, directeur adjoint en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Myriam Cailloux Masse, directrice adjointe de pôle emploi Garges les Gonesse
- madame Nathalie Chaix, directrice adjointe de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Frédéric Chartrain, directeur adjoint de pôle emploi Les Mureaux
- madame Virginie Croison, directrice adjointe de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Tony Delamarre, directeur adjoint de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Kadidia Dembele, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Ymen Fath, directrice adjointe de pôle emploi Bondy
- madame Valérie Favrot, directrice adjointe de pôle emploi Issy-les-Moulineaux
- madame Nathalie Feliz Rigault, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne Marie Fevery, directrice adjointe de pôle emploi Sartrouville

- madame Laurence Fifi, directrice adjointe de pôle emploi Cergy
- madame Sandrine Frette, directrice adjointe de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Régine Gabrysiak, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Oirdia Ghili, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- monsieur Nicolas Glory, directeur adjoint de pôle emploi Antony
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé
- madame Mariannick Herrero, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre à compter du 1er avril 2023
- madame Florence Hugon, directrice adjointe de pôle emploi Evry
- madame Sophie Jallon, directrice adjointe de pôle emploi Gonesse
- madame Claire Kouadio, directrice adjointe de pôle emploi Sarcelles
- madame Violaine Lafarguette, directrice adjointe de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Christine Le Brumant, directrice adjointe de pôle emploi Neuilly sur Marne
- monsieur Jérémy Lener, directeur adjoint de pôle emploi Meaux
- madame Stéphanie Lepingle, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Anne Letort, directrice adjointe de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Cendrine Lhuillier, directrice adjointe de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur David Lointier, directeur adjoint de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Gwendoline Lorino, directrice adjointe de pôle emploi Poissy
- monsieur Romain Lucet, directeur adjoint de pôle emploi Créteil
- madame Najat Manssouri, directrice adjointe de pôle emploi Cergy
- madame Sonia Marminat, directrice adjointe de pôle emploi Paris 15ème Brancion jusqu'au 31 mars 2023
- madame Pauline Massy, directrice adjointe de pôle emploi Versailles
- monsieur Antoine Mattei, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Siham Mcharek, directrice adjointe de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Ahmad Molaei, directeur adjoint de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Sandrine Montessuy, directrice adjointe de pôle emploi Courbevoie jusqu'au 31 mars 2023
- madame Françoise Nanni, directrice adjointe de pôle emploi Chessy
- madame Delphine Pellerin, directrice adjointe de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Bélanda Perrot, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Olivier Pinheiro, directeur adjoint de pôle emploi de Saint Denis
- madame Monique Pipitone, directrice adjointe de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Hélène Pouech, directrice adjointe de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Pascal Poulet, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé
- monsieur Jean Michel Prevost, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Christine Prieur Habib, directrice adjointe de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Frédéric Quemy, directeur adjoint de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Gaétan Ramel, directeur adjoint de la plateforme prestations et formations
- madame Valérie Rannou, directrice adjointe de pôle emploi Montrouge
- madame Véronique Renvoise, directrice adjointe de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Virginie Sauvage, directrice adjointe de pôle emploi Courbevoie
- madame Valérie Servat, directrice adjointe de pôle emploi Stains
- monsieur Juba Si Tayeb, directeur adjoint de pôle emploi Aubervilliers
- madame Jacqueline Sirven, directrice adjointe de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Denis Tenneguïn, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet

- madame Patricia Touzet, directrice adjointe de la plateforme S@D
- madame Christine Van den Brule, directrice adjointe de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Catherine Vastel directrice adjointe de pôle emploi Antony
- madame Marie Alexia Veyer, directrice adjointe de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Rudy Yerle, directeur adjoint de pôle emploi Paris Genevoix
- madame Marie-Rose Zaynoun, directrice adjointe de pôle emploi Maisons-Alfort

§ 3 - responsables d'équipe

- monsieur Alexandre Abdul, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Sylvie Abosi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency jusqu'au 31 mars 2023
- madame Sylvie Abosi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan à compter du 1er avril 2023
- madame Nazha Achaaban, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mureaux
- madame Blandine Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Ségolène Adenot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Stéphanie Adia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Garge lès gonesses
- monsieur Soli Ngobou Aghoro Ali, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Rachida Ait Atmane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Mélanie Akoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Odette Alaye, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Sophia Ali Mokbel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Karima Allouache, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammaries les Lys
- madame Ikrame Amine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Marilynne Amistadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Aziza Amoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Vanessa Antoine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- monsieur Jean Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes

- madame Nathalie Antunes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Samira Aouad, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Chantal Aoumeur, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Bois-Colombes
- madame Claire Arenales del Campo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Lourdes André Aroquianadin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Souhil Asmaa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bretigny sur Orge
- madame Géraldine Audibert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Sarcelles jusqu'au 30 avril 2023
- monsieur Xavier Axel Audran, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Hélène Avignon, responsable d'équipe en agence de Saint-Ouen-L'Aumône
- madame Rania Ayadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie à compter du 1er avril 2023
- monsieur David Aziza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Nabil Azouigui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte Genevieve des Bois
- monsieur Ahmed Azzimani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières
- madame Amina Bamana Kalonji, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Marie Laure Baril, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Barbara Bariol, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Christine Basile, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Adeline Bayoungouissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Alain Beaufort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Claire Lise Beaumier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- madame Celine Bedos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Assia Belajel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Arnaud Belalan Boucher, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris AVS Techniciens à compter du 1er avril 2023
- monsieur Fabrice Bellemin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Moussa Benabdallah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy

- madame Kdija Benaissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- madame Sonia Benassem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Safae Benbaba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Marie Benbraham, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- monsieur Miloud Benghellam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Nadia Benkada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Vincent Bennati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Raja Bennhass, responsable d'équipe à la plateforme de traitement centralisée Courbevoie
- madame Samia Bensalem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay Les Roses
- madame Rabia Bentounes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- monsieur Malek Berkane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Lucien Bernard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Abdelkhalder Berrabah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Radouan Berrichi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Valérie Bezault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Betty Bipat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Zahia Bitari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Vanessa Blasutig, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Sébastien Blier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Pascale Bobet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy sur Orge
- monsieur Chama Boillon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Cindy Bonnet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort / Alfortville
- madame Eva Borie, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Almudena Borja, responsable d'équipe en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Ouria Bouadla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay en France
- madame Amel Bouchaib, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers

- monsieur Adenane Bouchallouf, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Aicha Boudjedir, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency à compter du 1er avril 2023
- madame Nouara Boudjeraba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Houssna Bouhsen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- monsieur Nabil Boukhzar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Pierre Yves Bourcier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Grégoire Bourdin, responsable d'équipe en agence en mission de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Céline Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Chantale Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Fadila Boussaid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- monsieur Rachid Boussena, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- monsieur Hervé Bricout, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Stéphanie Brisac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Rabia Bulliard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Mariel Calme, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Tatiana Camus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- madame Sladana Cancarevic, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie Les Lys jusqu'au 31 mars 2023
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins à compter du 1er avril 2023
- monsieur Sylvain Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Melissa Castanares, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Pascale Casteilla Ferrer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Régine Cecile, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Mougilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Sylvie Charlery, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Florence Charnet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin

- madame Carla Chau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Nathalie Chaumeton, responsable d'équipe en agence de Montrouge
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- monsieur Toufik Chelouche-Touahri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Jean Sébastien Cherubini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- monsieur Adrien Chinn, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Marie Laurence Chniri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dourdan
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Valérie Cholin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- madame Cindy Ciminelli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Fernando Coelho Rojas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Violeta Coester, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Cathy Cœur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Evelyne Colin, responsable d'équipe en agence de Palaiseau
- madame Claire Colombani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Cécile Comuce, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Aude Cordier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Virginie Cournut, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la jolie
- monsieur Didier Crater, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Anabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Stéphane Dalens, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Franck Dallemagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Raphaëlle Danot Lamamiri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Manuela Daphne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- monsieur Xavier Dauchart, responsable d'équipe en agence Paris 19ème Armand Carrel
- madame Maria De Lurdes Alves, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy Le Grand
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Bois-Colombes

- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Fabien Debayle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Sylvie Defoing, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Sophie Delamaire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Jacynthe Delannay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Christine Delhasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Olivia Dely, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Montreuil sous Bois
- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- madame Anne Gaelle Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Audrey Descoust, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Gwendeline Deslandes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix jusqu'au 31 mars 2023
- monsieur Franck Desnoyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Fabienne Despagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Bettina Desroses, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Hinde Dhiba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Delphine Di Cicco, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie
- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Mate Diamant, responsable d'équipe de pôle emploi La Courneuve
- madame Titem Djelil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Marie Aline d'Oliveira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Haÿ-les-Roses
- monsieur Pierre Dorin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Nagnouma Doumbia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Pantin
- madame Marie-Christine Dubois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Virginie Duchens, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre

- madame Annabelle Duffour, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Françoise Dulio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Régis Dumeé, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Stéphanie Durand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vitruve
- monsieur Christophe Duranthon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Jessica Duverceau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Fatma El Moatamid, responsable d'équipe en agence de Pantin
- monsieur Olivier Eloi Adolphe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Habiba Es Sedik, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Soraya Es Seyed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Aurélie Escudero, responsable d'équipe en agence de pôle Issy les Moulineaux
- madame Nageoi Fajri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Sandrine Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- monsieur Hedi Fattahi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Nella Faucon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Anissa Fellah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Christelle Ferre Bujwilo, responsable d'équipe en agence de pôle Longjumeau
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie les Lys
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- madame Laurence Forestal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny sur Orge
- madame Sylvie Fraisse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Ketsia Francillonne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Richard Franco, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Julie Frisson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Sandrine Gabon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Fatima Gacem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- madame Niematallah Gaizi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion

- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- madame Alicia Galouo Lece, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières-sur-Marne
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- madame Myriam Gaultier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- monsieur Didier Gauthey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Hélène Giardi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous Bois
- monsieur Thierry Glo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- monsieur Julien Godillon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Maria Teresa Gomez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- monsieur Jean François Gomez Nombela, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Anaïs Goncalves, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Maria Goncalves, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Mélanie Gonzalez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Sophie Gourray, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Jean-Christophe Gourvest, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- madame Pascale Grelier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Mélanie Gricourt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- monsieur Seda Grigoryan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Sabrina Grondin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses à partir du 1er avril 2023
- madame Myriam Groult, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- madame Anne Guegan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Rodrigue Guérande, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Catarina Guérin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylviane Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Germain en Laye
- madame Estelle Gutman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent sur Marne

- madame Kpessou-Sylvie Guyonnet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans Sainte Honorine
- madame Rachida Hammada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil à compter du 1er avril 2023
- madame Vanessa Hanany-Jacques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Claire Hardion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- monsieur Jérôme Hausvirt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Marianne Hebert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Lena Heck, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Vanessa Henriot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Mariannick Herrero, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux jusqu'au 31 mars 2023
- madame Nathalie Hery, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi à compter du 1er mai 2023
- monsieur Guillaume Hilleraud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Seraphine Hippolyte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Frédérique Honrado, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Magalie Horem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault Combault
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Frank Hubert, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Hélène Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Anne Sophie Huot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- monsieur Youssouf Iblaghen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Nouja Idjakirene, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Bénédicte Igier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges jusqu'au 31 mars 2023
- madame Bénédicte Igier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry à compter du 1er avril 2023
- madame Romélie Illidge, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran à compter du 1er avril 2023
- madame Morgane Jaworski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val-d'Europe
- madame Sana Jdaini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Catherine Jeaneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Laurence Jego, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Juvisy sur Orge

- madame Vanessa Jokhoo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8, 9ème Saint Petersburg
- monsieur Anthony Joliet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Hanene Karboub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Amel Karrouchi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Hélène Kazamarande, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée de Paris
- monsieur Yacine Kerbache, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Sabrina Kerkoub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Fatiha Kermaidic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Marie Line Kervoelen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Roxane Khayvongsone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Rhim Kouiten, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Nyouma Koulibaly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat à compter du 15 avril 2023
- madame Nadia Krimi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- madame Stéphanie Kuhn, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Boulevard Ney
- madame Delphine Labelle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux / Meudon jusqu'au 31 mars 2023
- madame Nadine Lablanquie, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Aurore Lacot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Sylvie Laffon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort
- madame Laetitia Laganier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong jusqu'au 30 avril 2023
- monsieur Jonthan Lagreou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil à compter du 1er mai 2023
- madame Naila Lahmar, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- monsieur Abdelaziz Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Valérie Lamande Rouet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- madame Zuleika Lambert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois

- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- madame Manuela Langlois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge à compter du 1er avril 2023
- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aéroportuaire Roissy CDG
- monsieur Abdelkader Larbi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Isabelle Larchet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge à compter du 1er avril 2023
- madame Geneviève Larpent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Keltoum Lassau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- madame Pascale Lavocat Dubuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Salema Le Boubennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Jean Le Henaff, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Mathieu Le Moine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Gariel Lebon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Arnaud Lebrun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- madame Isabelle Leclerc Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Eric Lecorbeiller, responsable d'équipe en agence de Gonesse
- madame Delphine Lefevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Patrick Legerot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Virginie Lelong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy le roi jusqu'au 31 mars 2023
- madame Virginie Lelong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières-sur-Marne à compter du 1er avril 2023
- monsieur Samuel Lemoine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Gaëlle Lemonnier Duaygues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Françoise Lepage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- monsieur Jean François Leportier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion

- madame Virginie Lequenne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur seine
- madame Isabelle Letellier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vity-Châtillon
- madame Valérie Letinier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Anne Levasseur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Romain Lherbier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux
- madame Nathalie L'Hoste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Emmanuelle Lombart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Nicolas Lopatinsky, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- monsieur Mickaël Louis, responsable d'équipe en plateforme en mission de la plateforme prestations et formations
- madame Cyrielle Lucas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumone
- monsieur Michel Ludig, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Jenna Luvion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Sec
- monsieur Wilfrid Mabika-Vindou, responsable d'équipe en agence de Champigny-sur-Marne
- monsieur Nabil Madani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Blandine Madembo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ième Boulevard Ney
- madame Odile Madi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen-L'Aumône
- madame Valérie Mahe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Kahila Mahiddine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Anita Malamba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve monsieur Mohamed Malek, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Aurélie Malingre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Mara Mancinelli Bendjael, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Marc Manyri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Nathalie Marent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny le Temple
- madame Lilah Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Caroline Martinez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Stéphanie Mary-Maison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours

- madame Laure Mathivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Myriam Mazouz, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Charlotte Mechali, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Jihane Meftah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Nelcy Melse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Christie Merancier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Béatrice Mercier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Prisca Mfuka Lokiatolo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- monsieur Niazul Miah, responsable d'équipe en agence de Saint Ouen
- madame Nathalie Midor, responsable d'équipe en plateforme de traitement centralisé de Noisy-le-Grand
- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Siham Mikhakh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony à compter du 1er avril 2023
- madame Andrée-Gaëlle Milala, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Hanane Mokhtari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Adolphe Mombela E Ompanda, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesse
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Magali Morlot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations et formations
- monsieur Nicolas Moronvalle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Adélaïde Désirée Mpondo Epee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Carine Muller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Scholastique Murebwayire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- madame Anissa N Dao, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Alexandra Nadot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans Sainte Honorine

- madame Aurore Ndi Edima, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint-Petersbourg
- madame Merveille Ndoumbe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Monique Malika Nedjar, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Reuil Malmaison
- madame Julie Ngo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Sandrine Ngo Ky, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Eve Prisca Nielbien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Rachid Ninach, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Marie Sylvia Norca, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Younes Nourizadeh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Sandrine Ntumba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Uboetsi Sandra Okoua, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Maria Ortiz Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- monsieur Kaci Ouachek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous bois
- madame Zohra Ould Mohamed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Didier Pages, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Isabelle Palomino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet à compter du 1er avril 2023
- madame Sandrine Panzou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- madame Manon Papa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Caroline Pauc, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Anna Paul de la Fuente, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Sophie Pavan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Darko Pavlovski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Eric Pedron, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Stéphanie Peigne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Sylvie Pelca, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Stéphanie Percy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers

- madame Alexia Perez, responsable d'équipe en agence de Savigny le Temple
- madame Sandrine Perie-Riffes, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations et formations
- madame Pascale Perrin Monlouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Isabelle Pervilhac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil Malmaison
- monsieur Joan Petyt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Sandrine Peyrol, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Annie Peyrot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur William Pierron, responsable d'équipe en agence en mission de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône jusqu'au 30 juin 2023
- madame Stéphanie Pierrot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Cathy Pinto, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Cherifa Poitout, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Kelly Polet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Christine Pournier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Valerie Pouteau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- madame Christelle Preauchat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Nathalie Puech, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Julie Puglia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Anne Marie Rafa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Baumarchais
- madame Véronique Rakotomanana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- madame Ornella Ravidat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Myriam Rebbouh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- madame Catherine Ribon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny le Temple
- monsieur Pascal Riffard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes

- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Morifatou Robert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- monsieur Philippe Robert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Céline Robin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne Billancourt
- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Manon Rohr, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Audrey Roilland, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Roselyne Roko, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains à compter du 1er avril 2023
- madame Anne-Sophie Romagny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Manuela Rossi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Virginie Royer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Naoelle Saadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Anne Sabatino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Nadine Saint Cilly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Haÿ-les-Roses
- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi AVS placement Artistes
- monsieur Adrien Sala, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg
- monsieur Amal Salah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- madame Emmanuelle Saliani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Nadia Sallami, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Maud Salmon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie les Lys
- monsieur Adrien Sanchez Servin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Aminata Sangare, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort
- madame Sabrina Sapotille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand

- madame Fatima Zahra Sassi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Cécile Sassus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Innocente Sathoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Sylvie Sateur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Fabien Schaller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Isabelle Scilla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Versailles
- madame Blandine Sebdoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Marie Sylvie Seguin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Najed Sehri, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- madame Solène Seigneur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- madame Maud Severien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- madame Corinne Sidot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Batouli Soilihi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Nadiya Soufi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny sous Bois
- madame Irène Sougoule, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Fabrice Soulage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- monsieur Rajiv Soundur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Pascale Soyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Eléonore Sy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- monsieur Ichrak Targhi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Béatrice Tayebi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Laila Tebbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Benoît Terrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Dominique Tétard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Barbara Theys, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- madame Magalie Thiolier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny sur Marne

- madame Helene Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny sur Marne
- madame Karine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi les Ulis
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy Le Roi
- monsieur José Tinoco Almeida, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- monsieur Zakaria Tommis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Arakama Toure, responsable d'équipe en agence de Domont
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Alain Tranchevent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Marieme Traore, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Noémie Travers, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Fabienne Truffaux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Frédérique Ulloa Del Toro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Stella Vabaglio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault Combault
- madame Myriam Vanhee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon jusqu'au 30 avril 2023
- madame Rachel Varin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Laure Vasseur-Medrano, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Laetitia Vaulegeard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Michel Veiga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Chantal Vesta Lovergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen
- madame Aurélie Vieira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Maur
- madame Dilia Vieira Oliveira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Sylvie Vilmot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault Combault
- madame Catherine Vivies Trovoda, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny sur Marne
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Catherine Walter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Haifa Yahia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny

- madame Salima Youcef, responsable d'équipe en agence de Noisy le Sec
- monsieur Faycal Zaimeche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Yael Zbili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nabila Zerkoune, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Gratien
- monsieur Mohamed Naoufel Ziane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Karima Ziani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne Billancourt
- monsieur Jacques Zoulikian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix

§ 4 - référents métier

- madame Angélique Ade, référent métiers de pôle emploi Fontenay sous Bois
- monsieur Mounir Adjal, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Karim Aghroud-Franc, référent métiers de pôle emploi Drancy
- monsieur Wenceslas Aguey, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Siham Aissa, référent métiers en plateforme de la plateforme de traitement centralisé IDF
- monsieur Hassan Ait Assou, référent métiers de pôle emploi Issy les Moulineaux
- monsieur Farid Ait El Haj, référent métiers de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Samia Ait Sahel, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance à compter du 1er avril 2023
- madame Mirna Al Ali, référent métiers de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Ana Carina Albino, référent métiers de pôle emploi La Courneuve
- madame Nabila Alitouche, référent métiers de pôle emploi La Courneuve
- madame Anne Alves Chagrot, référent métiers de pôle emploi Choisy Le Roi
- monsieur Amine Ammar, référent métiers de pôle emploi Brunoy
- monsieur Erik Apostolos, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Karim Asfour, référent métiers de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Ghislaine Andeme, référent métiers de pôle emploi Pantin
- madame Fethiye Atan, référent métiers de pôle emploi Bobigny
- madame Laura Batista, référent métiers de pôle emploi Livry-Gargan à compter du 1er avril 2023
- madame Eddi Belbachir, référent métiers de pôle emploi Sevran
- madame Emmanuelle Bellanger, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Jugurtha Ben Mebarek, référent métiers de pôle emploi Ivry sur seine
- madame Elodie Benaziz, référent métiers de pôle emploi AVS placement technicien
- madame Celine Berlinger, référent métiers de pôle emploi Avon
- monsieur Francois Bernard, référent métiers de pôle emploi Chennevières sur Marne
- madame Julie Bernard, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Rosaria Berne, référent métiers de pôle emploi Gennevilliers
- monsieur Naouel Berrak, référent métiers de pôle emploi Stains
- madame Isabelle Bignon-Lecoite, référent métiers de pôle emploi Gennevilliers
- madame Elise Blancher, référent métiers de pôle emploi Levallois Perret
- monsieur Cédric Bouillet, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Hakima Boumahdi, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Laure Bourbon, référent métiers de pôle emploi Cachan
- madame Odile Bourdier, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais

- monsieur Frederic Branger, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Arnaud Brissart, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Philippe Burnel, référent métiers de pôle emploi Nanterre
- madame Anne Buxerolles, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Nicolas Campos, référent métiers de pôle emploi Antony
- monsieur Jean-Philippe Cao, référent métiers de pôle emploi Garges-lès-Gonesse
- madame Corinne Caramadre, référent métiers de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- monsieur Avelino Cardoso, référent métiers de pôle emploi Taverny
- madame Florbela Cardoso-Martins, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Delphine Carneiro Meireles, référent métiers de pôle emploi Domont
- madame Elisabeth Cauchois, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Milene Chartrain, référent métiers de pôle emploi Rambouillet
- madame Laétitia Chastas, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Sandrine Chelighem, référent métiers de pôle emploi Villejuif
- madame Sylvie Cinar, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Bruno Cocozza, référent métiers de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Catherine Colucci, référent métiers de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Marie Constant, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Jean Francois Cornet, référent métiers de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Stephane Cornette, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- madame Anna Coscia, référent métiers de pôle emploi Savigny Le Temple
- monsieur Julien Cuffel, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Olivier D'Abunto, référent métiers de pôle emploi Montmorency
- madame Lydia Daninthe, référent métiers de pôle emploi Ivry Sur Seine
- madame Cindy Danioko, référent métiers de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Veronique Daudin, référent métiers de pôle emploi Mitry Mory
- monsieur Jean Pierre Dauvergne, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Ludivine De Quelen, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- monsieur Emmanuel De Sousa, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- madame Aurelia Debeaune, référent métiers de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Sylvie Delhomme, référent métiers de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Handan Demirkan, référent métiers de pôle emploi Villeneuve saint georges
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme de contrôle de recherche d'emploi
- madame Assata Dia, référent métiers de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Simone Diallo, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Mariatou Diarra, référent métiers de pôle emploi roissy CDG jusqu'au 31 mars 2023
- madame Marie Céline Dieng, référent métiers de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Claire Dijoux, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Linda Diomar, référent métiers de pôle emploi Viry Châtillon
- monsieur Stephane Doigneaux, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Odile Dolape, référente métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Guy Dorsan, référent métiers de pôle emploi Sevran
- monsieur Florian Ducourtioux, référent métiers de pôle emploi Etampes
- monsieur François Duhalde, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- madame Erika Duogene, référent métiers de la plateforme prestations formations
- monsieur Arnaud Durand, référent métiers de pôle emploi Garges lès Gonesse
- monsieur Marc Ebzant, référent métiers de pôle emploi Sainte Geneviève des Bois

- madame Leila El Boubkri, référent métiers de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Olivier Engel, référent métiers de pôle emploi Levallois Perret
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jérôme Etienne, référent métiers de pôle emploi Saint Gratien
- madame Christine Farre, référent métiers de pôle emploi Conflans Sainte Honorine
- madame Marwan Fath, référent métiers de pôle emploi Pantin
- monsieur Philippe Fauries, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Correly Fayete, , référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Celine Fichet, référent métiers de pôle emploi Plaisir
- madame Isaline Fleury, référent métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Mathieu Fortier Lhost, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Pilar Fouasse Anton, référent métiers de pôle emploi Maisons Alfort / Alfortville
- madame Martine Foucher, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Mickaël Fourre, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Nathalie Frade, référent métiers de pôle emploi Villejuif
- madame Sarah Gardent, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Elisabeth Gatine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Virginie Genty, référent métiers de pôle emploi Champaigny sur Marne
- madame Monaa Gharsa, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Didier Glotin, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Eric Godo, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Véronique Gosselin, référent métiers de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Elodie Gouffier, référent métiers de pôle emploi Meaux
- monsieur Henri Greve, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Anne Grobon, référent métiers de pôle emploi Dammarie les Lys
- monsieur Flory Grubis, référent métiers de pôle emploi Nogent Sur Marne
- madame Martine Gueho, référent métiers de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Leila Guessyere, référent métiers de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Virginie Guillot, référent métiers de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- monsieur Benyounes Habri, référent métier de pôle emploi Bagneux
- madame Leila Hamani, référent métiers de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Virginie Heras, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Samia Ikhentane, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Patrice Jean Marie, référent métiers de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Isabel Jezo, référent métiers de pôle emploi Guyancourt
- madame Marie Odile Kanuty, référent métiers en plateforme de la plateforme S@D
- madame Leila Kara, référent métiers de pôle emploi Herblay
- madame Rabia Khabbiza, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Cherazed Kheroua, référent métiers de pôle emploi Neuilly sur Marne
- madame Mariam Kone, référent métiers de pôle emploi l'Hay Les Roses
- madame Semra Konya, référent métiers de pôle emploi Saint-Denis
- madame Nathalie Labeau, référent métiers de pôle emploi Créteil
- monsieur Eric Lachenal, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Jacques Lacour, référent métiers de pôle emploi Nemours

- monsieur Laurent Landelle, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Manuela Langlois, référent métiers de pôle emploi Palaiseau jusqu'au 31 mars 2023
- monsieur Sébastien Laporte, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Aurelie Lascoutouna, référent métiers de pôle emploi Savigny sur Orge
- monsieur Franck Laussy, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- madame Raphaëlle Lecoq, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Syldie Lecossois, référente métiers de pôle emploi Dourdan
- monsieur Philippe Lefevre, référent métiers de pôle emploi Vincennes
- monsieur Eddy Lemeltiez, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- monsieur Thierry Leopold, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- monsieur Gilles Leroy, référent métiers de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Armelle Lesaicherre, référent métiers de pôle emploi Trappes
- madame Florence L'Honorey Chailloux, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Johane Longchamps , référent métiers de pôle emploi Torcy
- madame Amelia Lucas, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Kiabelo Madouda Miateho, référente métiers de pôle emploi Colombes
- madame Rachida Maghrane, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Dalila Mahiou, référent métiers de pôle emploi Stains
- monsieur Sylvain Mann, référent métiers de pôle emploi Evry
- madame Zohra Manseri, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Mohamed Mansouri, référent métiers de pôle emploi Clichy la Garenne
- madame Daleila Marhoum, référent métiers de pôle emploi Tremblay en France
- madame Violetta Marnigan, référent métiers de pôle emploi viry-Châtillon
- monsieur Jean Pierre Markaryan, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Marina Marques, référent métiers de pôle emploi Pontault Combault
- madame Cindy Martins, référent métiers de pôle emploi Brie Comte Robert
- madame Sofia Martins, référent métiers de pôle emploi Meaux
- madame Valérie Mellièrè, référent métiers de pôle emploi Puteaux
- madame Céline Mercier, référent métiers de pôle emploi Epinay Sur Seine
- madame Hadda Merouane, référente métiers de pôle emploi Nanterre
- monsieur Quentin Mervelay, référent métiers de pôle emploi AVS placement artistes
- madame Emilie Mestiaen, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Sherazade Mezlaoui, référent métiers de pôle emploi Arpajon
- madame Karine Michoux, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Belkacem Mimouni, référent métiers de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Jean-Michel Miranda, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Nathalie Molteni, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Fanny Monin, référent métiers de pôle emploi Les Mureaux
- madame Marie-Hélène Morin, référent métiers de pôle emploi Colombes
- monsieur Hugo Moulin, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Anissa Moussaoui, référent métiers de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- madame Maria Moutou, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Mayivanga Karine Mukoni, référent métiers de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Milouda Nabi, référent métiers de pôle emploi Tremblay en France
- monsieur Fahim Nasri, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Adji Ndiaye, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Maury Ngantsi, référent métiers de pôle emploi Noisy le Sec
- madame Marina Nicolas, référent métiers de pôle emploi Longjumeau

- monsieur Frédéric Nourry, référent métiers de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Catherine Obydol, référent métiers de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- madame Susete Cristina Oliveira Antunes, référent métiers de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés à compter du 10 avril 2023
- madame Maria Cristina Olivier, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Madjouba Otmani, référent métiers de pôle emploi Maisons-Alfort
- madame Bema Ouattara, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Noez Oueslati, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sawsane Ould, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Murielle Passerieux, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- madame Manuelle Pastel, référent métiers de pôle emploi Noisy-Le-Grand
- monsieur Alexandre Pasturel, référent métiers de pôle emploi Torcy
- madame Rina Phonepraseuth, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Yves Phuez, référent métiers de la plateforme Services à distance
- monsieur Jean Philippe Pluquet, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Gwenvaelle Porte, référent métiers ad intérim Paris 15ème Brancion
- monsieur Nicolas Prats, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Benoît Prière, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Maggaly Proust, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Stéphane Prud Homme, référent métiers de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Sylvie Prudhomme, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Mélanie Quinchon, référent métiers de pôle emploi Persan
- madame Manal Reau, référent métiers de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Frédérique Réault, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-Sec
- madame Elisabeth Rebours, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Marie Françoise Rehaili, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Frédéric Renaux, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Marc Rene, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Patrick Reno, référent métiers de pôle emploi Rueil Malmaison
- madame Agnès Renoult, référent métiers de pôle emploi Ermont à compter du 1er avril 2023
- monsieur Fabrice Rey, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Vanessa Rezazgui, référent métiers de pôle emploi Brétigny sur Orge
- monsieur Cédric Rinaldi, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Stéphanie Rochard, référent métiers de pôle emploi Lagny sur Marne
- monsieur Olivier Rode, référent métiers de pôle emploi Juvisy sur Orge jusqu'au 31 mars 2023
- monsieur Olivier Rode, référent métiers de pôle emploi Corbeil-Essonnes à compter du 1er avril 2023
- madame Roselyne Roko, référent métiers de pôle emploi Saint Denis jusqu'au 31 mars 2023
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métiers de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Olivia Ruivo, référent métiers de pôle emploi Nanterre
- monsieur Samir Sahi, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Mohamed Salhi, référent métiers de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Saida Salmi, référent métiers de pôle emploi Les Ulis

- madame Joséphine Salmon, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Florence Saminadin, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylvie Sato, référent métiers de pôle emploi AVS placement artistes
- madame Isabelle Servant, référent métiers en plateforme à la plateforme prestations formations
- madame Jessica Sextus, référent métiers de pôle emploi La Courneuve
- madame Béatrice Seznec, référent métiers de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur David Sinet, référent métiers de pôle emploi Chelles
- madame Nathalie Suedile, référent métiers de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Mélanie Suyatno, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Hervé Swaminathan, référent métiers de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Stephane Tabourneau, référent métiers de pôle emploi Clichy la Garenne
- madame Najate Tahchi, référent métiers de pôle emploi Créteil
- madame Cathy Tavares, référent métiers de pôle emploi Sucy-en-Brie ad-intérim
- madame Samnang Tep, référent métiers de pôle emploi Issy-les-Moulineaux
- madame Régine Theota, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg
- monsieur Mohamed Amine Timadger, référent métiers de pôle emploi Vitry Sur Seine
- madame Kimi Touret, référent métiers de pôle emploi Paris 18 ème Ney
- madame Catherine Trotel, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur David Valentin, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Stephane Vaugouin, référent métiers de pôle emploi Provins
- madame Emmanuelle Vicari, référent métiers de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Stéphanie Villeprand, référent métiers de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Peggy Wadie Mickail, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Stéphanie Weidknecht, référent métiers de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Safiya Yacine, référent métiers de pôle emploi Bezons
- madame Sarah Yazidi, référent métiers de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Nihal Yilmaz, référent métiers de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur M Barka Zaidi, référent métiers de pôle emploi Saint Ouen
- monsieur Redha Zidane, référent métiers de pôle emploi Rosny sous Bois

§ 5 - Directeurs territoriaux

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial Val de Marne
- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Paris
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur territorial Essonne
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale Seine-et-Marne
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial Val d'Oise
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine Saint Denis
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Hauts-de-Seine

§ 6 - Directeurs territoriaux délégués

- madame Véronique Arca Cabalar, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Est
- madame Marjorie Bourgeois, directrice territoriale déléguée Yvelines Grand Ouest

- madame Aude Busson, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Nord
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Centre
- monsieur Stéphane Crusoé, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Ouest
- monsieur Abdelkader Drari, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Ouest
- madame Delphine Giroux Philippe, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Cyrille Jutteau, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Lecam directrice territoriale déléguée Seine et Marne Sud
- madame Séverine Leduc-Wisniowski, directrice territoriale déléguée Paris Sud
- monsieur Gérald Marol, directeur territorial délégué Paris Ouest
- monsieur Edouard Nicot, directeur territorial délégué Seine et Marne Nord
- madame Nathalie Perraudin, directrice territoriale déléguée Essonne Ouest
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Val de Marne Est
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2023-09 DS Agences du 28 février 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 23 mars 2023.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2023-13 DS DT du 23 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5131-6, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à L. 5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 140 000 euros HT.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délai

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées au § 3 de l'article 5
- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5

§ 2 - Remise de dettes

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage

§ 3 - Admission en non valeur

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros.

Article 3 - Contestations et recours

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions :

- de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement ;
- de réduction, de suspension ou de suppression de l'allocation du contrat d'engagement jeune (ACEJ) et, le cas échéant, du revenu de remplacement, de résiliation du contrat d'engagement jeune (CEJ) ou de radiation et, le cas échéant, de suppression du revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs territoriaux

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial Val de Marne
- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale de Paris
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur territorial Essonne

- monsieur Philippe Campe, directeur territorial Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale Seine-et-Marne
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial Val d'Oise
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine Saint Denis
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Hauts-de-Seine

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Véronique Arca Cabalar, directrice territoriale déléguée Val de Marne Ouest
- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Sud
- madame Marjorie Bourgeois, directrice territoriale déléguée Yvelines Grand Ouest
- madame Aude Busson, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Nord
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Centre
- monsieur Stéphane Crusoé, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Ouest
- monsieur Abdelkader Drari, directeur territorial délégué Seine Saint Denis Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Ouest
- madame Delphine Giroux-Philippe, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Cyrille Jutteau, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines Centre Est
- madame Stéphanie Le Cam directrice territoriale déléguée Seine et Marne Sud
- madame Séverine Leduc-Wisniowski, directrice territoriale déléguée Paris Sud
- monsieur Gérald Marol, directeur territorial délégué Paris Ouest
- monsieur Edouard Nicot, directeur territorial délégué Seine et Marne Nord
- madame Nathalie Perraudin, directrice territoriale déléguée Essonne Ouest
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Val de Marne Est
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

§ 3 - Responsable de service

- madame Sophie Decellas, responsable de service à la direction territoriale de Paris
- madame Estelle Galopin-Herbaut, responsable de service à la direction territoriale de Seine-et-Marne à compter du 17 avril 2023
- madame Estelle Galopin-Herbaut, responsable de service à la direction territoriale de l'Essonne jusqu'au 16 avril 2023
- madame Mathilde Godart, responsable de service à la direction territoriale de Paris
- madame Laurence Henry, responsable de service à la direction territoriale du Val-d'Oise
- madame Angélique Mayet, responsable de service à la direction territoriale des Yvelines
- madame Nicole Monfils, responsable de service de la direction territoriale de Seine-Saint-Denis
- madame Olivia Tripier, responsable de service à la direction territoriale du Val-de-Marne
- madame Marie-Alice Ulysse, responsable de service à la direction territoriale des Hauts-de-Seine

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2023-10 DS DT du 28 février 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 23 mars 2023.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2023-14 DS PTF CTX du 23 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contentieux et incidents de paiement

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-8, R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6.

Article 2 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions :
 - monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - madame Géraldine Drais, directrice des opérations
 - madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
 - madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
 - madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
 - madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 30 juin 2023

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délais

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 30 juin 2023

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

§ 2 - Remise de dettes

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 30 juin 2023

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 650 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Cécilia Fresne Gourcerol, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 30 juin 2023
- madame Véronique Le Flohic, chargée de mission jusqu'au 30 juin 2023
- madame Sandra Rouzard, chargée de mission jusqu'au 30 juin 2023

§ 3 - Admissions en non-valeur

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 30 juin 2023

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 30 juin 2023

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées concernées et également celles versées pour le compte de l'assurance chômage, les deux dans la limite de 650 euros.

Article 4 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement

Contrainte :

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 2 de l'article 6 bénéficient de la même délégation, à titre temporaire.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Autres :

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 3 et 4.

Article 6 - Délégataires

§ 1 - Directeurs et adjoints

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits (GDD)

§ 2 - Responsables d'équipes

- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Référent métiers

- madame Delphine Aguessy, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Cécilia Fresne Gourcerol, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et Publication

La décision IdF n° 2023-04 DS PTF CTX du 30 janvier 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 23 mars 2023.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2023-15 DS Dépense du 23 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement:

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Sébastien Guillamot, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion et de la maîtrise des risques
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Géraldine Draï, directrice des opérations
- monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier

Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile de France, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- madame Sophie Damolida, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Céline Lebossé, directrice de la communication

- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement ad intérim
- monsieur Julien Arago responsable de service administration du personnel et paie
- madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
- monsieur Vincent Lucas, responsable de service moyens généraux
- madame Corinne Noël, responsable du service gestion des droits GDD
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnements

Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Sébastien Guillaumot, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion et de la maîtrise des risques
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier

Article 5 - Abrogation

La décision IdF n° 2023-06 DS Dépense du 30 janvier 2023 est abrogée.

Article 6 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand le 23 mars 2023.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2023-16 DS PTF CRE du 23 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contrôle de la recherche d'emploi (CRE)

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 3 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 3 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 2 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1 et § 2 de l'article 3 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 - Délégués

§ 1 - Directeurs :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Draï, directrice des opérations

§ 2 - Directeurs, adjoints, et autres managers :

- madame Florence Pottier, directrice de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Marie Joséphe Bonhomme-Folch, directrice adjointe de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- Madame Almudena Borja, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Nadine Lablanquie, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Monique Malika Nedjar, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi

§ 3 - Référents métier :

- madame Anne Buxerolles, référent métiers de la plateforme régionale contrôle de recherche d'emploi
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Sylvie Prudhomme, référents métiers de la plateforme régionales du contrôle de la recherche d'emploi

Article 4 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 5 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2023-07 DS PTF CRE du 30 janvier 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 23 mars 2023.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Délibération n° 2023-09 du 29 mars 2023

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil
d'administration du 22 février 2023**

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6,
R.5312-6 et R.5312-19,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment son
article 13.2,

Après en avoir délibéré le 29 mars 2023,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 février 2023 est
approuvé.

Article 2

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 29 mars 2023.

La Présidente du conseil d'administration,
Valérie Decaux

Délibération n° 2023-10 du 29 mars 2023

Approbation des comptes 2022 de Pôle emploi

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, R.5312-6 12°, R.5312-19 et R.5312-20,

Vu le code de commerce, notamment les articles L.820-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010-21 du 16 avril 2010 relative à l'arrêté et à l'approbation des comptes,

Vu le règlement intérieur du comité d'audit et des comptes, approuvé par délibération du conseil d'administration n° 2018-12 du 14 mars 2018,

Vu l'avis du comité d'audit et des comptes du 22 mars 2023,

Après en avoir délibéré le 29 mars 2023,

Décide :

Article 1

Le conseil d'administration, après que les comptes lui ont été présentés et après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directeur général et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui font apparaître un résultat négatif de deux cent vingt-trois millions quatre cent vingt mille trois cent trente-deux euros et quatre-vingt-seize centimes (soit - 223 420 332,96 €).

Article 2

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 29 mars 2023.

La Présidente du conseil d'administration,
Valérie Decaux

Délibération n° 2023-11 du 29 mars 2023

Affectation du résultat de l'exercice comptable 2022

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, R.5312-6 12°, R.5312-19 et R.5312-20,

Après en avoir délibéré le 29 mars 2023,

Décide :

Article 1

Le résultat de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2022 est affecté en report à nouveau négatif pour un montant de deux cent vingt-trois millions quatre cent vingt mille trois cent trente-deux euros et quatre-vingt-seize centimes (soit - 223 420 332,96 €).

Article 2

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 29 mars 2023.

La Présidente du conseil d'administration,
Valérie Decaux

Délibération n° 2023-12 du 29 mars 2023

Reconduction des marchés de prestations aux demandeurs d'emploi « Parcours emploi santé »

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, R.5312-6 2° et 5° et R.5312-19,

Vu la délibération n° 2021-62 du 26 octobre 2021 approuvant les conditions de recours à des prestataires spécialisés pour la mise en œuvre de prestations « Parcours emploi santé »,

Après en avoir délibéré le 29 mars 2023,

Décide :

Article 1

La reconduction des marchés de prestations aux demandeurs d'emploi « Parcours emploi santé », à l'issue de la période ferme et en notifiant ces tranches successivement, est approuvée.

Article 2

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 29 mars 2023.

La Présidente du conseil d'administration,
Valérie Decaux

Délibération n° 2023-13 du 29 mars 2023

Accès des publics non-inscrits comme demandeurs d'emploi à des aides de Pôle emploi dans le cadre de la préparation du certificat de qualification professionnelle (CQP) « participer aux activités privées de sécurité des grands évènements »

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, R.5312-6 2° et R.5312-19,

Vu le décret n° 2022-592 du 20 avril 2022 portant création d'une carte professionnelle de surveillance dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles ou économiques rassemblant plus de 300 personnes,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 portant agrément d'un certificat de qualification professionnelle en application de l'article R.612-24 du code de la sécurité intérieure,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2023 portant adaptation des conditions de formation aux activités privées de sécurité,

Vu la délibération n° 2008-04 du conseil d'administration de Pôle emploi du 19 décembre 2008 modifiée relative à la fixation de la nature et des conditions d'attribution des aides et mesures accordées par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2022-55 du 23 novembre 2022 relative à la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE),

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 relative à l'aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 relative à la création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés (AGEPI),

Après en avoir délibéré le 29 mars 2023,

Décide :

Article 1 - Personnes, aides concernées et conditions d'attribution

Les personnes non inscrites comme demandeurs d'emploi qui suivent une formation, validée par Pôle emploi, visant à l'obtention du certificat de qualification professionnelle (CQP) « participer aux activités privées de sécurité des grands évènements » peuvent bénéficier de l'aide à la mobilité, de la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE) et l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés (AGEPI) dès lors qu'elles respectent les conditions d'attribution de ces aides, à l'exception de celle tenant à la qualité de demandeur d'emploi.

Article 2 - Publication, exécution

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Elle est applicable jusqu'au 30 septembre 2024.

Fait à Paris, le 29 mars 2023.

La Présidente du conseil d'administration,
Valérie Decaux

Décision NAq n° 2023-10 DS PTF du 29 mars 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la plate-forme régionale de production

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-8, R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2023 19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 10 et § 11 de l'article 10 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, sur les contestations formées, contre ces décisions, de cessation d'inscription ou de changement de catégorie.

§ 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 10 et § 11 de l'article 10 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 5, § 6 et § 14 de l'article 10 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 Délégation est donnée à la personne désignée au § 1 de l'article 10 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

§ 3 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2, § 3, § 5, § 6 et § 13 de l'article 10 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 48 mois.

§ 4 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 10 de l'article 10 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

§ 5 Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des plateformes, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

§ 6 Délégation est donnée à la personne désignée au § 1 de l'article 10 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 7 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 10 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 3 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,

- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 8 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 5 et § 6 de l'article 10 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 1 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1 000 euros pour admettre en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 9 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 5, § 6 et § 14 de l'article 10 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 14 de l'article 10 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235 4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 4 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 5, § 6, § 13 et § 14 de l'article 10 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 - Contentieux en matière de placement et de gestion des droits

Délégation est donnée, en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 5, § 6, § 13 et § 14 de l'article 10 à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine.

Article 6 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 8, § 9 et § 12 de l'article 10 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et

répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 8 de l'article 10 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 7 - Prestations de demandeurs d'emploi

§ 1 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 10 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions d'application des pénalités et réfections dans le cadre des marchés de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6 et § 7 de l'article 10 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférente, le bon à payer (initial) sur les factures d'aides à la formation.

Article 8 - Conventions de partenariat

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 10 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative régionale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi.

Article 9 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 8, et § 9 de l'article 10 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme.

Article 10 - Délégués

§ 1 directeur de la plateforme régionale de production :

- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production,

§ 2 directeurs des plateformes et adjoint

- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- madame Valérie Frémaux, directrice de la plateforme Est

§ 3 directeur des plateformes

- madame Phuong Dufays Nung, directrice de la plateforme Ouest

§ 4 directeurs des plateformes

- monsieur Jean Paul Azzopardi, directeur de la plateforme Sud
- madame Audrey Devanne, directrice de la plateforme Nord

§ 5 responsables d'équipe des plateformes Centre et Est

- madame Véronique Giraud, responsable d'équipe au sein de la plateforme Centre
- madame Emilie Leglise, responsable d'équipe au sein de la plateforme Centre
- madame Marie Vincent, responsable d'équipe au sein de la plateforme Centre
- madame Brigitte Commencas, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est
- monsieur Frédéric Darthout, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est

§ 6 responsables d'équipe de la plateforme Ouest

- madame Maria Barros
- monsieur Martial Caillet

§ 7 responsables d'équipe des plateformes Nord et Sud

- madame Claire Fontaine, responsable d'équipe au sein de la plateforme Nord
- madame Christelle Rey, responsable d'équipe au sein plateforme Nord
- monsieur David Castan, responsable d'équipe au sein de la plateforme Sud

§ 8. Directrice de la plate forme régionale de contrôle de recherche d'emploi :

- madame Véronique Delrieu

§ 9 responsables d'équipe du contrôle de la recherche d'emploi

- madame Muriel Billaud Fouche, responsable d'équipe de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Stéphanie Lienne, responsable d'équipe de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Franck Marchal, responsable d'équipe de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi

§ 10 référents métier des plateformes Centre, Est et Ouest

- madame Karine Pinto, référente métiers au sein de la plateforme Centre
- monsieur Philippe Boudeau, référent métiers au sein de la plateforme Est
- madame Isabelle Epaud, référente métiers au sein de la plateforme Ouest

§ 11 référents métier de la plateforme Sud :

- monsieur Jean François Perraud Labat, référent métiers au sein de la plateforme sud

§ 12 référente métier de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi

- madame Delphine Guet

§ 13 juristes des services contentieux au sein des plateformes

- madame Marie Anne Terrière, juriste audiencière de la plateforme Centre
- madame Ghislaine Chenel, juriste audiencière au sein de la plateforme Est
- madame Nathalie Tamisier, juriste audiencière de la plateforme Ouest

§ 14 autres

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice des opérations

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 12 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, dans la limite des attributions du délégataire, pour l'ensemble du territoire régional (articles 6 et 8) à l'exception des situations suivantes :

- la plateforme Centre est compétente :
 - o pour les activités visées par les articles 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 9 de la présente décision :
 - pour les départements de la Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques
- la plateforme Est est compétente :
 - o pour les activités visées par les articles 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 9 de la présente décision :
 - pour les départements de la Charente, Charente Maritime, Deux Sèvres, Vienne, Creuse, Corrèze, Dordogne et Haute Vienne
- la plateforme Ouest est compétente :
 - o pour les activités visées par les articles 2, 4 et 5 de la présente décision :
 - pour les départements de la Charente, Charente Maritime, Deux Sèvres et Vienne
 - o pour les activités visées par les articles 1, 7 et 9 de la présente décision :
 - pour les départements de la Charente et de la Charente Maritime
- la plateforme Nord est compétente :
 - o pour les activités visées par les articles 1, 7 et 9 de la présente décision :
 - pour les départements des Deux Sèvres et la Vienne
- la plateforme Sud est compétente :
 - o pour les activités visées par les articles 1, 7 et 9 de la présente décision :
 - pour le département des Pyrénées Atlantique.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 13 - Abrogation et publication

La décision NAd n° 2023-09 DS PTF du 27 février 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 29 mars 2023.

Alain Mauny,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision NAq n° 2023-11 Dépense du 29 mars 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement, :

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- monsieur Aurélien Leroy, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint, chargé de la maîtrise des risques,
- madame Sandrine Blazy Ferron, directrice administration, finances et gestion
- madame Adeline Nigou, responsable du service comptabilité PacteS3 (dans la limite des missions confiées)
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale
- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet et des relations avec l'instance paritaire régionale.

Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, le bon à payer d'une opération de dépense :

- a) dans la limite de 90 000 euros TTC :
 - o monsieur Christophe Chef, directeur de l'immobilier et logistique
 - o monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- b) dans la limite de 12 000 euros TTC :
 - o madame Xuan Rauzet, responsable du service relations sociales et juridique

- madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Stéphanie Aureillan, directrice de l'accompagnement et du développement managérial
- madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- monsieur Olivier Duffaut, responsable du service qualité de vie au travail
- madame Lydie Coquelle, responsable du service gestion administration du personnel
- madame Eléonore Gire, directrice LAB Innovation et responsabilité sociétale et environnementale (R.S.E)
- monsieur Vincent Poux, directeur de la communication et International
- madame Patricia Gobin, responsable du service communication opérationnelle
- monsieur Pascal Granger, responsable du service communication institutionnelle et audiovisuel
- monsieur Christophe Bequart, responsable du service Lab et innovation
- madame Béatrice Peyrat, responsable du service responsabilité sociétale et environnementale
- madame Isabelle Barsacq, directrice des opérations
- madame Nadine Fournier, responsable du service moyens généraux
- monsieur Michel Rousseau, responsable du service achats et marchés S4
- monsieur Philippe Maury, responsable du service immobilier (territoire Nord)
- monsieur Thierry Robert, responsable du service immobilier (territoire Sud)
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques
- monsieur Yvon Debeauvais, directeur adjoint maîtrise des risques, chargé de la sécurité et sûreté des personnes et des biens
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- madame Valérie Frémaux, directrice de la plateforme Est
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest
- madame Audrey Devanne, directrice de la plateforme Nord

Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée à :

- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint, chargé de la maîtrise des risques,
- madame Sandrine Blazy Ferron, directrice administration, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015.

Article 5 - Abrogation

La décision NAd n° 2023-02 DS Dépense du 11 janvier 2023 est abrogée.

Article 6 - Publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 29 mars 2023.

Alain Mauny,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision NAq n° 2023-12 DS DR du 29 mars 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la décision DG n° 2022-06 du 27 janvier 2022 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2022-59 du 8 juillet 2022 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 § 2 et § 3 de l'article 14 à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 15 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 8, § 9, § 10, § 11, § 12, § 13, § 14 et §15 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, ainsi que et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national,

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3, § 8, § 15.3.1 et § 17.1 de l'article 14 à l'effet de, signer les états de frais des membres des instances régionales représentatives du personnel, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 13 de l'article 14 à l'effet de, signer les états de frais des membres des instances paritaires régionales, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions.

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 5 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 500 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 (sauf exception) § 4 (sauf exception) et § 11 (sauf exception), de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée, en matière d'achats de fournitures et de services, à :

- madame Isabelle Barsacq, directrice des opérations
- madame Emmanuelle Mahé , responsable du service formation, orientations et prestations
- monsieur Grégory Cluzes, directeur de la performance
- madame Carolyn Sageaux, responsable du service statistiques et études
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques
- monsieur Yvon Debeauvais, directeur adjoint de la maîtrise des risques, chargé de la sécurité et sûreté des personnes et des biens
- madame Grace Contu-Agundez, responsable du service système informatique et téléphonie régionale

- madame Roselyne Renard, responsable du service achats et marchés S3-S4 (immobilier)
- monsieur Michel Rousseau, responsable du service achats et marchés S4
- madame Nadine Fournier, responsable du service moyens généraux
- madame Eléonore Gire, directrice LAB Innovation et responsabilité sociétale et environnementale (R.S.E)
- monsieur Vincent Poux, directeur de la communication et International,
- monsieur Christophe Bequart, responsable du service Lab et innovation
- madame Ange Manuella Koudou, responsable du service partenariats et stratégie d'influence
- madame Béatrice Peyrat, responsable du service responsabilité sociétale et environnementale
- madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Audrey Devanne, responsable du service gestion des talents, des emplois et des compétences
- madame Lydie Coquelle, responsable du service gestion administration du personnel
- madame Stéphanie Aureillan, directrice de l'accompagnement et du développement managérial,
- madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- monsieur Olivier Duffaut, responsable du service qualité de vie et conditions de vie au travail
- madame Xuan Rauzet, responsable du service relations sociales et juridique
- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production

à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

§ 4- Délégation est donnée, en matière d'achats de fournitures et de services, à :

- madame Patricia Gobin , responsable du service communication opérationnelle
- monsieur Pascal Granger , responsable du service communication institutionnelle et audiovisuel

à l'effet de signer uniquement :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à l'exécution de marchés publics, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

§.5 - Délégation est donnée, en matière d'achats de fournitures et de services à :

- monsieur Cyril Réjasse, responsable sécurité et sûreté des personnes et des biens (territoire Limousin)
- monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes

à l'effet de signer uniquement :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,

§ 6. Délégation est donnée, en toute matière, à :

- monsieur Philippe Maury, responsable du service immobilier territoire Nord
- monsieur Thierry Robert, responsable du service immobilier territoire Sud

à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées :

- aux § 1 et § 2 de l'article 14, sans limite de montant
- au § 4 de l'article 14, dans la limite de 75 000 euros HT

à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à :

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint, chargé de la maîtrise des risques
- madame Sandrine Blazy Ferron, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Christophe Chef, directeur de l'immobilier et de la logistique

à l'effet de signer :

- 1) les baux et les conventions de mise à disposition ainsi que les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation est donnée à :

- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale
- madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 9.1 de l'article 14 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à :

- monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes et,
- monsieur Jean Claude Kostronis, responsable d'équipe de ce service prévention des fraudes

à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

Article 8 - Contestations et recours

§ 1 - Délégation est donnée à :

- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint, chargé de la maîtrise des risques
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques,

à l'effet de signer les décisions, statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions, de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative, visées par l'article 7.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein des directions territoriales, délégation temporaire de signature est donnée aux personnes suivantes :

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice des opérations

à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les autres décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais, remise et admission en non-valeur

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 9.1 de l'article 14 à l'effet d'accorder 60 mois de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 17.2 de l'article 14 à l'effet d'accorder dans la limite de 48 mois, le remboursement de prestations en trop versées

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 4.- Délégation est donnée à la personne désignée au § 9.1 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise, de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées. :

- dans la limite de 20 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage

Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 - Plaintes

1) Délégation est donnée à :

- monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques, chargé de la sécurité numérique (en qualité de responsable du site, de la direction régionale, de Saint Benoit)
- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet chargé des relations avec l'instance paritaire régionale (en qualité de responsable du site, de la direction régionale, d'Aytré)
- monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques (en qualité de chef d'établissement de Limoges)
- madame Christine Andrieux Lautrette, chargée de sécurité de la direction sécurité et sûreté des personnes et des biens
- monsieur Jérôme Day, chargé de sécurité de la direction sécurité et sûreté des personnes et des biens
- monsieur Olivier Gaudy, chargé de sécurité de la direction sécurité et sûreté des personnes et des biens
- madame Carole Manat, chargée de sécurité de la direction sécurité et sûreté des personnes et des biens
- monsieur Cyril Réjasse, responsable sécurité (territoire Limousin) de la direction sécurité et sûreté des personnes et des biens
- monsieur Abderezak Saoucha, chargé de sécurité de la direction sécurité et sûreté des personnes et des biens

à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

2) Délégation est donnée à :

- monsieur Yvon Debeauvais, directeur adjoint de la maîtrise des risques, chargé de la sécurité et sûreté des personnes et des biens
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques

à l'effet de porter plainte avec ou sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi à :
 - o madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
 - o madame Isabelle Barsacq, directrice des opérations
 - o monsieur Denis Bernardot, responsable du service parcours des demandeurs d'emploi de la direction des opérations
 - o madame Martine Bore-Gesta, juriste au sein du service gestion des droits de la direction des opérations
- en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi, à :
 - o monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint, chargé de la maîtrise des risques,
 - o madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques
 - o monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques, chargé de la sécurité numérique
 - o monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes
- en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - o des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
 - o des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - o d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale
 - madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- en toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - o entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - o relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - o se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,

- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :
 - madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
 - monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint, chargé de la maîtrise des risques,
- en toute autre matière, à l'exception du dépôt de plainte et des litiges :
 - entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :
 - madame Sandrine Blazy Ferron, directrice administration, finances et gestion
 - monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
 - monsieur Vincent Coyac, juriste de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
 - madame Sonia Moreau, juriste de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques

Article 12 - Transactions

Délégation est donnée à :

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint, chargé de la maîtrise des risques,
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale

à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 13 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à :

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint, chargé de la maîtrise des risques,
- madame Sandrine Blazy Ferron, directrice administration, finances et gestion

à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 - Délégués et dispositions diverses

Article 14 - Délégués

§ 1 - Directrice régionale adjointe des opérations

- madame Delphine Vidal

§ 2 - Directeur régional adjoint, chargé de la maîtrise des risques :

- monsieur Jean-Pierre Blanchet

§ 3 - Directrice régionale adjointe, chargée de la performance sociale :

- madame Dominique Ruiz (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)

§ 4 - Directeur de la stratégie et des relations extérieures :

- monsieur Aurélien Leroy (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)

§ 5 - Directrice administration, finances et gestion :

- madame Sandrine Blazy Ferron

§ 6 - Directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale :

- madame Céline Hérault

§ 7 - Directrice de l'accompagnement et du développement managérial :

- madame Stéphanie Aureillan

§ 8 - Directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail :

- madame Christine Georget

§ 9 - Directeurs de la Direction régionale adjointe des opérations :

- 1) madame Isabelle Barsacq, directrice des opérations
- 2) monsieur Grégory Cluzes, directeur de la performance

§ 10 - Directeurs de la direction maîtrise des risques :

- 1) madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques
- 2) monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques, chargé de la sécurité numérique
- 3) monsieur Yvon Debeauvais, directeur adjoint de la maîtrise des risques, chargé de la sécurité et la sûreté des personnes et des biens

§ 11 - Directeurs de la direction administration, finances et gestion

- 1) monsieur Christophe Chef, directeur de l'immobilier et de la logistique
- 2) monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)

§ 12 - Directeurs de la direction de la stratégie et des relations extérieures :

- 1) madame Eléonore Gire, directrice LAB Innovation et responsabilité sociétale et environnementale (R.S.E)
- 2) monsieur Vincent Poux, directeur de la communication et International

§ 13 - Cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale :

- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale

§ 14 - Médiation :

- madame Valérie Daunas, médiatrice

§ 15 - Responsables de services :

- 1. La direction administration, finances et gestion :
 - o 1.2 La direction administration, finances et gestion :

- monsieur David Cosledan, responsable du service contrôle de gestion
- madame Paula Cristina De Jesus Grave, responsable du service Fonds Social Européen
- madame Adeline Nigou, responsable du service comptabilité PACTES3
- madame Catherine Roullon, responsable du service comptabilité IFA
- 1.3 La direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques:
 - madame Roselyne Renard, responsable du service achats et marchés S3-S4 (immobilier)
 - monsieur Michel Rousseau, responsable du service achats et marchés S4
 - madame Nadine Fournier, responsable du service moyens généraux
- 1.4 La direction de l'immobilier et de la logistique :
 - monsieur Philippe Maury, responsable du service immobilier territoire Nord
 - monsieur Thierry Robert, responsable du service immobilier territoire Sud
- 2. La direction de la maîtrise des risques :
 - madame Grace Contu-Agundez, responsable du service système informatique et téléphonie régionale
 - monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes
- 3. La direction régionale adjointe chargée de la performance sociale :
 - 3.1 La direction relations sociales et qualité de vie au travail :
 - monsieur Olivier Duffaut, responsable du service qualité de vie au travail
 - madame Xuan Rauzet , responsable du service relations sociales et juridique
 - 3.2 La direction de la gestion des ressources humaines et de la performance sociale :
 - madame Lydie Coquelle, responsable du service gestion administration du personnel
- 4. La direction des opérations :
 - 4.1 La direction des opérations :
 - monsieur Denis Bernardot, responsable du service parcours des demandeurs d'emploi
 - monsieur Hugues Davis , responsable du service Offre de service aux entreprises
 - madame Emmanuelle Mahé, responsable du service formation, orientations et prestations
 - 4.2 La direction de la performance :
 - madame Elodie Crespy, responsable du service contrôle interne
 - madame Florence Le Boucher, responsable du service pilotage de la qualité

- madame Carolyn Sageaux, responsable du service statistiques et études
- 5. La direction de la stratégie et des relations extérieures :
 - 5.1 La direction de la communication et l'international
 - madame Patricia Gobin , responsable du service communication opérationnelle
 - monsieur Pascal Granger , responsable du service communication institutionnelle et audiovisuel
 - 5.2 La direction Lab et innovation, partenariat et responsabilité sociétale et environnementale (R.S.E) :
 - monsieur Christophe Bequart , responsable du service Lab et innovation projets
 - madame Ange Manuella Koudou, responsable de service Partenariat et Stratégie d'influence
 - madame Béatrice Peyrat , responsable du service responsabilité sociétale et environnementale

§ 16 - Responsables d'équipe :

- 15.1 la direction régionale adjointe chargée de la performance sociale :
 - monsieur Bruno Auboin, responsable d'équipe gestion des emplois, des talents et des compétences
 - madame Delphine Fernandez, responsable d'équipe gestion administration du personnel
- 15.2 la direction de la maîtrise des risques :
 - monsieur Jean Claude Kostronis, responsable d'équipe prévention des fraudes

§ 17 - Collaborateurs :

- 1. service relations sociales et qualité de vie au travail :
 - madame Séverine Enea,
 - monsieur Gilles Favier,
 - madame Isabelle Jeanneteau
 - madame Juliette Monnehay,
 - madame Virginie Morisseau,
- 2. service gestion des droits de la direction des opérations :
 - madame Martine Bore-Gesta, juriste

Article 15 - Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 16 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 17 - Abrogation et publication

La décision NAq n° 2023-03 DS DR du 11 janvier 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 29 mars 2023.

Alain Mauny,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision NAq n° 2023-13 DS Agences du 29 mars 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste, les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1- Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2- Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

§ 3- Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national (à l'exception de l'équipe de mobilité internationale)

§ 2 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 et le § 3 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 directeurs d'agence

Au sein de la direction territoriale de la Charente Charente Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Saintonge :

- monsieur Bruno Prieur, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- monsieur André Ahouanto, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sophie Marce, directrice de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Frédéric Dajean, directeur de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Vanessa Menier, directrice de l'agence pôle emploi de Saintes

- madame Isabelle Branger, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Maritime Océan :

- madame Laetitia Boyer, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Franck Kalfon, directeur de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur El Hadi Hariche, directeur de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Smaïl Boufroukh, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère Corrèze :

- monsieur Frédéric Sedan, directeur de l'agence pôle emploi de Brive et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze
- monsieur Christophe Massif, , directeur de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Claire Noblecourt, directrice de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Christine Leguerrier, directrice de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Vincent Desmartin, directeur de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Stéphane Nade, directeur de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Claudine Akogbegan, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré et directrice ad intérim de l'agence pôle emploi de Périgueux Change et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne
- madame Marie Jocelyne Senemaud, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Astier

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Yohan David, directeur de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Claire Hulot, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Sandrine Leclercq Richard, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Maria Bohu, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur José Pires, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde
- madame Sylvie Berthelemy, directrice de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence pôle emploi d'Andernos
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Nathalie Prades, directrice de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Audrey Dutertre, directrice de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Karine Guignon, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Stéphanie Caillat, directrice de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Pierre Payzan, directeur de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Christine Baptista, directrice de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Fabienne Maître, directrice de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Nicolas Larrieu, directeur de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- madame Marina Gérard, directrice de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Paul lès Dax
- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- monsieur Armel Gautron, directeur de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées :
- madame Valérie Lagarde, directrice de l'agence pôle emploi d'Aiguillon
- madame Pamela Engel, directrice de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Corinne Guijarro, directrice de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Gwenola Trivière Olivier, directrice de l'agence pôle emploi de Mourenx
- madame Valérie Bonzom, directrice de l'agence Pôle Emploi d'Oloron Sainte Marie
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- monsieur Jean Michel Cachez, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- monsieur Christophe Martin, directeur de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence pôle emploi de Biarritz

- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence pôle emploi de Boucau

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Dorothée O'Neill, directrice de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Florence Veillet, directrice de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Inès Laurent, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur Loïc Pageot, directeur de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Aline Bouster, directrice de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Loïc Osmont, directeur de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur Romuald Berthelot, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Frédérique Rouet, directrice de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse Haute Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse Haute Vienne :

- madame Lydie Delaunay, directrice de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Sophie Sidibe, directrice de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Denise Massaloux, directrice de l'agence de pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Sylvain Cluzeau, directeur de l'agence pôle emploi Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Emmanuelle Baudot Vachon, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

§ 2 directeurs adjoints

Au sein de la direction territoriale de la Charente Charente Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Saintonge :

- madame Sylvie Raybois, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- madame Marie Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Maritime Océan :

- monsieur Benjamin Vincent, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Valérie Royer, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bergerac

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère Corrèze :

- madame Anne Brun, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Brive et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Brieg Denoual, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Myriam Arslanian, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Ariane Castaing, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- monsieur Eric Destombes, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Teste

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Valérie Arveuf, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Adeline Alvarez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Prudence Mbumu Wa Mbumu, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)

Au sein de la direction territoriale des Landes Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- monsieur Sébastien Félix, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Ingrid Nizza, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Anita Goyeneche, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Fréchou, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Biarritz

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

§ 3 responsables d'équipe

Au sein de la direction territoriale de la Charente Charente Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Saintonge :

- monsieur Mohamed Bahlali, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Marielle Gagey, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- monsieur Guillaume Nogaro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- madame Séverine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- madame Mame Toure, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- madame Sabrina Boeykens, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)

- madame Linda Garcia, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- monsieur Emmanuel Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Chaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Christophe Laplace, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Dominique Lucas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Jennifer Marcouiller, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Graziella Verger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Carole Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- monsieur Ludovic Perrin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Maritime Océan :

- madame Anne Sophie Debauve, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Adeline Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Marie Bodeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Isabelle Lisau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Lois Metin Denis , responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Nicolas Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Aude Vanstraelen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve

- madame Farhida Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Alexandra Carlier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Philippe Chouaneau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Véronique Cuny, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Christine Forest, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Patricia Vélina, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Stéphane Morissonneau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron
- monsieur Gérald Rénassia, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère Corrèze :

- madame Emilie Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Céline Soulier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Philippe Parfut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Christine Coly Labrousse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Amelie Peres , responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson
- monsieur Arnaud Valpremy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Bouchra Abdennouri, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Danielle Cheviet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Céline Guillon Cottard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Lucile Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac

- monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Nadine Hamm, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron
- madame Corinne Petrucel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron
- madame Natacha Fietko, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Virginie Moulenq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Fatima Saadi, , responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Cécile Coulie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Olivier Jousain, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Amandine El Garti, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Olivia Lapelleterie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Eric Letellier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Karine Courtin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Katicha Dufau Bordes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- monsieur Bruno Rodrigues, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- monsieur Stéphane Roussel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Quitterie Bartouilh de Taillac, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Caroline Lajus de Chauton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Guillaume Mitachevitch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Maud Queruel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Sanha Azzoune, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord

- madame Laurence Baudry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Jean Marc Delarue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Laetitia Lafitte, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Marie Suzanne Marquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Caroline Rochaix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Angélique Bourget, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Stéphanie Cuabos, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Marie Pierre Marchandon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Valérie Auréjac, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Ludivine Cousin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Céline Durand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Eva Mandegou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- monsieur Christophe Ferreira , responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Stéphanie Wojciechowicz, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Raphaëlle Ydier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste

- madame Camille Camblong, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Isabel Chaignaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie David, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie Pinheiro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Laurence Servary Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Bertrand Caubet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Nathalie Floriani, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Anne Marie Sanchez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Médard en Jalles
- madame Elodie Hervé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Médard en Jalles
- madame Brigitte Pehaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- monsieur Erwan Champagne , responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Marilyn Lord, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Cendrine Martinez Carreras, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Nathalie Arnould, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Ingrid Fontaine , responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Soazig Riou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Nathalie Rey, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Lucie Vidal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Alexandra Coquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Virginie Delort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Joris Le Tallec, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)

- madame Valérie Muess, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Khoukha Bouzerita, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Jérémy Leplatre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Frédérique Mallorant, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Hakim Méziane, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Julien Gravelle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur Arnaud Nuter, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Anne Marie Trinque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Jérôme Coly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Marie Laure Farthouat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- madame Audrey Genève, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- monsieur Mohamed Daoud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Daniel Large, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Paul les Dax
- madame Rachel Zacharski, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Paul les Dax
- madame Séverine Ballion, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- madame Mélanie Bonhomme, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Jacky Triquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2

alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Isabel Da Silva, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Isabel Da Silva, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5,
- monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur David Delemme, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi d'Aiguillon
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi d'Aiguillon
- madame Elodie Bobin Junca, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Marie Laetitia Rochefort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Guillaume Veniel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur José Afonso, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot
- madame Camille Gautier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- monsieur Cédric Calonge, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Annick Forsans, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Jinene Gardette, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Chamfeuil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oléron Sainte Marie
- madame Sandrine Mong Boukebbous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oléron Sainte Marie

- madame Caroline Cazarre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Géraldine Barrague, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Nadège Chaillat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Elodie Marx, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Karine Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Bayonne
- madame Odette Dupouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Natacha Beccardi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Myriam Milin Audren, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Christophe Poujade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Emilie Dufosset, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Damien Kolifraith, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Sébastien Clermont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean de Luz
- madame Hélène Eyragne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean de Luz
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Maud Morille, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Nathalie Deswelle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Angélique Lefèvre Manond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Niort Garenne
- monsieur Fabrice Ocio, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Sarah Bertetti, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Hélène Coutanceau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Myrella Babet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Nathalie Vervy Henault, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Fabien Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtellerauld
- madame Louise Hodler, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtellerauld
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtellerauld
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Marie Joseph Cubaynes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Aurélie Lafond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Sandrine Richeteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)

- monsieur Jérôme Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Anne Bonnin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse Haute Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse Haute Vienne :

- monsieur Laurent Cottel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Nathalie Fuhrmann, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Marie Odile Nadaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Alexandra Julien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Audrey Lescene, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Sophie Asselin, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Emmanuelle Monteil, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jean Marie Brunaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1,2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse

- madame Karine Chatard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Valérie Rougerie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5 pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Aurore Pradeau responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Laurence Ricq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Céline Mazaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Valérie Villéger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- monsieur Marc Le Goc, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche
- madame Béatrice Richard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

§ 4 référents métier

Au sein de la direction territoriale de la Charente Charente Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Saintonge :

- madame Sereine Delage, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- madame Catherine Gource, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- madame Sarah Porcherie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- monsieur Robin Tardieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Maryse Thinon Clerc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Brigitte Bouland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Gersende Gravel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Véronique Fourcade, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Corinne Massiot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Maritime Océan :

- madame Estelle Sabatier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Eric Coulon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Cynthia Néret, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Royan

- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère Corrèze :

- madame Marie Christine Delcher, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christel Gauthier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Chrysteले Saint Martin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Karine Van Huffel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Sandrine Lenne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Olivier Fontayne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Muriel Feydi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Valérie Bannes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Anthony Barreau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Carla De Sa Rodrigues, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Karelle Guiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Soraya Boughazi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laure Le Rallec, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Amasse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Benoit Castera, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Sophie Perez Llasera, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos

- madame Aurélie Cluset, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Carole Barré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Sabine Jousse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Catherine Fanelli, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Chantal Soubie, référente métiers appui au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur William Moureau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Odile Beneteau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- madame Elodie Mennequier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Théodorine Merino, référente métiers au sein de l'agence de Dax
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Paul les Dax
- madame Géraldine Gilles, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Cécilia Cespèdes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aiguillon
- monsieur José Leitao, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- madame Audrey Trentin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Nathalie Guilhembet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lons

- madame Julie Lebraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte Marie
- monsieur Cédric Larcon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- monsieur Christian Page, référent métiers au sein de l'agence de pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Nadia Gerbet Lartigue, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Ombeline Aranguren, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Corinne Maccotta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boucau
- madame Sandra Afonso, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Laurence Beauchamp, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Gwenaëlle Bougrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Anne Manquin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Sophie Fauger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Beatrice Painaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Daniel Netier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Châtellerauld
- madame Isabelle Pele, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Anne Neveu, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Fabienne Bodin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Laetitia Sausseau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare et (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Anna Gey, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse Haute Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse Haute Vienne :

- monsieur David Tschirhart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Mélanie Coue, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Angélique Francotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Martine Vignol, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur JérémY Boireau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Sandrine Galinat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix La Perche

Article 6 - Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et publication

La décision NAq n° 2023-07 DS Agences du 27 février 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 29 mars 2023.

Alain Mauny,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision Ma n° 2023-06 DS Agences du 30 mars 2023 Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste, les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, et § 3 de l'article 5 dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 des articles 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 des articles 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 6 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délai de remboursement

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4 et § 5 de l'article 5.

§ 2 - Remise de dettes

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Admission en non valeur

Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 4 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice du pôle emploi Fort-de-France

- monsieur Fabrice Di Géronimo, directeur du pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice du pôle emploi Schoelcher
- madame Michèle Candale, directrice du pôle emploi agence services spécialisés
- madame Mireille Dorival, directrice du pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Brice Telga, directeur du pôle emploi Sainte-Marie (intérim jusqu'au 31 juillet 2023)
- madame Valérie Joseph-Boniface, directrice du pôle emploi Trinité
- madame Marie-Ange Afoy, directrice du pôle emploi François
- madame Jihane Surena, directrice du pôle emploi Marin
- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur du pôle emploi Rivière-Salée.

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Josiane Pralès, directrice adjointe du pôle emploi Lamentin
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint du pôle emploi Schoelcher
- madame Nicole Michel, directrice adjointe du pôle emploi Rivière Salée.

§ 3 - responsables d'équipe (exerçant en agence sans poste de directeur adjoint)

- madame Axelle Lugiéry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Axelle Paolo, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Blandine Anin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Sandra Laborieu, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort de France
- madame Eliane Thélineau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi agence services spécialisés
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Saint-Pierre
- madame Laurence Foucade, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Annick Annonay, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi François
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Marin.

§ 4 - responsables d'équipe

- madame Axelle Lugiéry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Axelle Paolo, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Blandine Anin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Sandra Laborieu, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort de France
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- madame Gina Desmazou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin. S'agissant des décisions et actes mentionnés à l'article 1, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant des agences de Fort-de-France et Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Schoelcher
- monsieur Baptiste Degrace, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Schoelcher
- madame Camille Bristol, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Schoelcher

- madame Eliane Thélineau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi agence services spécialisés
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Saint-Pierre
- madame Laurence Foucade, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Annick Annonay, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Trinité
- monsieur Samuel Pharose, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Trinité
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Francois
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Marin
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Ynault Destour, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Rivière-Salée
- madame Sandrine Vaudran, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Rivière-Salée
- madame Delphine Blérald, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Rivière-Salée. S'agissant des décisions et actes mentionnés à l'article 1, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant des agences de Saint-Pierre, Sainte-Marie, Trinité, Marin et François.

§ 5 - référents métier

- monsieur Rodrigue Résidant, référent métiers au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein du pôle emploi Lamentin
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein du pôle emploi Schoelcher
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein du pôle emploi agence services spécialisés
- madame Nathalie Hoarau, référente métiers au sein du pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Karine Ventura, référente métiers au sein du pôle emploi Trinité
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein du pôle emploi Francois
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein du pôle emploi Marin
- madame Catherine Dessart, référente métiers au sein du pôle emploi Marin
- madame Joëlle Cabit, référente métiers au sein du pôle emploi Rivière-Salée.

§ 6 - directeur territorial, directeur territorial délégué

- monsieur David Baes, directeur territorial,
- monsieur Patrick Labeau, directeur territorial délégué Centre,
- madame Isabelle Seremes, directrice territoriale déléguée Nord Sud.

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur Martiniquais de Pôle emploi Martinique. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision Ma n° 2023-03 DS Agences du 1er février 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort de France, le 30 mars 2023.

Stéphane Bailly,
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision Ma n° 2023-07 DS PTF du 30 mars 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la plate-forme régionale Martinique

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-8, R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 - Délégation est donnée

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.
- 2) aux personnes désignées aux § 2, § 3 et § 4 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 48 mois.
En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 7.
- 3) à l'ensemble des agents du service incidents de paiement / contentieux à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 4 - Délégation est donnée à l'ensemble des agents du service incidents de paiement / contentieux à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,

§ 2 - Délégation est donnée à l'ensemble des agents du service incidents de paiement / contentieux à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution.

Article 4 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 7 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 7 et § 10 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 8 et § 9 de l'article 7.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2, § 3 et § 6 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7.

Article 6 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 3, § 4, § 6 et § 10 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, et § 5 de l'article 7.

Article 7 - Délégués

§ 1 - directeur et adjoint

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Chantal Dacy-Lameynardie, directrice régionale adjointe de la performance sociale,
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la stratégie et des relations extérieures,
- madame Sonia Sainte-Rose, directrice de l'administration, des finances, des achats et de la gestion - sécurité.

§ 2 - directeur territorial, directeur territorial délégué

- monsieur David Baes, directeur territorial,
- monsieur Patrick Labeau, directeur territorial délégué Centre,
- madame Isabelle Seremes, directrice territoriale déléguée Nord Sud.

§ 3 - directeur des opérations

- madame Nikita Briquet, directrice des opérations.

§ 4 - responsables de service

- madame Eliane Joseph-Letur, responsable de service de la plateforme de services centralisés,
- madame Viviane Tereau, responsable de service du service offre de service demandeur d'emploi et entreprise

§ 5 - référent métier

- madame Suzanne Racine, référente métiers au sein de la Plateforme de services centralisés,
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de la Plateforme de services centralisés.

§ 6 - autre responsable de service

- madame Dalila Dib, responsable de service du service pilotage, études et statistiques, contrôle interne, fraude qualité.

§ 7 - directeurs d'agence

- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice du pôle emploi Fort-de-France
- monsieur Fabrice Di Géronimo, directeur du pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice du pôle emploi Schoelcher
- madame Michèle Candale, directrice du pôle emploi agence services spécialisés
- madame Mireille Dorival, directrice du pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Brice Telga, directeur du pôle emploi Sainte-Marie (intérim jusqu'au 31 juillet 2023)
- madame Valérie Joseph-Boniface, directrice du pôle emploi Trinité
- madame Marie-Ange Afoy, directrice du pôle emploi François
- madame Jihane Surena, directrice du pôle emploi Marin
- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur du pôle emploi Rivière-Salée

§ 8 - directeurs adjoints

- madame Josiane Pralès, directrice adjointe du pôle emploi Lamentin
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint du pôle emploi Schoelcher
- madame Nicole Michel, directrice adjointe du pôle emploi Rivière Salée

§ 9 - responsables d'équipe

- madame Axelle Lugiéry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France

- madame Axelle Paolo, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Blandine Anin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Sandra Laborieu, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort de France
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- madame Gina Desmazon, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Schoelcher
- monsieur Baptiste Degrace, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Schoelcher
- madame Camille Bristol, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thélineau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi agence services spécialisés
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Saint-Pierre
- madame Laurence Foucade, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Annick Annonay, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Trinité
- monsieur Samuel Pharose, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Trinité
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Francois
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Marin
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Ynault Destour, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Rivière-Salée.
- madame Sandrine Vaudran, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Rivière-Salée
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Rivière-Salée

§ 10 - autre responsable d'équipe

- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services centralisés en charge du contrôle de la recherche et du contentieux.

Article 8 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 9 - Abrogation et publication

La décision Ma n° 2022-15 DS PTF du 24 novembre 2022 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort de France, le 30 mars 2023.

Stéphane Bailly
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision No n° 2023-05 DS Agences du 30 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Normandie,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste, les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 HT.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement à l'exception de celles concernant les déplacements hors de la France métropolitaine et l'outre mer et les autorisations d'utiliser un véhicule afférents à ces déplacements,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 6.

Article 5 - Courriers accordant une promotion

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6, à l'effet de signer les courriers accordant une promotion sur instruction de la directrice régionale ou sur celle d'un représentant de la direction des ressources humaines, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités, après validation par la directrice régionale de Pôle emploi Normandie hormis pour les cadres supérieurs au sens de la CCN ou leurs homologues de droit public.

Article 6 - Délégataires

§ 1 - directeur d'agence :

- madame Stéphanie Garnier, directrice, pôle emploi Bernay
- madame Nadine Maulion, directrice, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Cyrille Stefani, directeur, pôle emploi Gisors
- monsieur Brice Mullier, directeur, pôle emploi Louviers
- madame Nathalie Docaigne, directrice, pôle emploi Pont Audemer
- monsieur Sébastien Bonniec, directeur, pôle emploi Verneuil sur Avre
- monsieur Guillaume Rueda, directeur, pôle emploi Vernon
- monsieur Jean François Leroy, directeur, pôle emploi Barentin
- monsieur Abdel Karim Benaïssa, directeur, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Olivier Linard, directeur, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Fabien Thaurenne, directeur, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Catherine Leroux, directrice, pôle emploi Rouen Aubette

- monsieur Cyril Vanbeselaere, directeur, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Aurélie Quesney, directrice, pôle emploi Saint Etienne
- madame Séverine Revel, directrice, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Fanny Lepainturier, directrice, pôle emploi Yvetot
- monsieur Christophe Sarry, directeur, pôle emploi Dieppe
- madame Sylvie Halleur, directrice, pôle emploi Forges Les Eaux
- madame Monique Gilet, directrice, pôle emploi Le Tréport
- madame Catherine Henry, directrice, pôle emploi Lillebonne
- madame Muriel Thauvel, directrice, pôle emploi Fécamp
- madame Sandrine Meheut, directrice, pôle emploi Harfleur
- monsieur Rodolphe Godard, directeur, pôle emploi Le Havre Ferrer
- monsieur Ludovic Jaouen, directeur, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Mathilde Sénéchal, directrice, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Delphine Tyr, directrice, pôle emploi Mondeville
- monsieur Fabrice Meslin, directeur, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Alix Le Guyader, directrice, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Olivier Langlois, directeur, pôle emploi Hérouville Saint Clair
- monsieur Jean François Vaillant, directeur, pôle emploi Bayeux
- monsieur Frédéric Martigny, directeur, pôle emploi Falaise
- madame Patricia Trannoy, directrice, pôle emploi Lisieux
- madame Natacha Favreau, directrice, pôle emploi Honfleur
- monsieur Arnaud Gaillard, directeur, pôle emploi Vire
- monsieur David Lefebvre, directeur ad interim, pôle emploi Cherbourg Provinces
- monsieur David Lefebvre, directeur, pôle emploi Cherbourg Centre
- monsieur Bertrand Aubruchet, en mission directeur, pôle emploi Cherbourg La Noé
- madame Sonia Prou, directrice, pôle emploi Avranches
- monsieur Franck Marie, directeur, pôle emploi Coutances
- madame Valérie Biju, directrice, pôle emploi Granville
- monsieur Bruno Le Corvic, directeur, pôle emploi Saint Lô Carentan
- madame Virginie Bisson, directrice, pôle emploi Alençon
- monsieur Yannick Jouadé, directeur, pôle emploi Argentan
- monsieur Eric Garnier, directeur, pôle emploi Flers – La Ferté Macé
- madame Vanessa Cooren, directrice, pôle emploi L'Aigle Mortagne

§ 2 - directeur adjoint :

- monsieur Ahmed Hamdi, directeur adjoint, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Nadège Michel, directrice adjointe, pôle emploi Louviers
- monsieur Benjamin Thiers, directeur adjoint, pôle emploi Dieppe
- madame Viviane Python, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Luciline
- monsieur Christophe Lebel, directeur adjoint, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Sébastien Ducray, directeur adjoint, pôle emploi Grand Quevilly
- monsieur Bertrand Lesueur, directeur adjoint, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Caroline Sorieul, directrice adjointe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- monsieur Vincent Bavielle, directeur adjoint, pôle emploi Mondeville
- monsieur Stéphane Legrand, directeur adjoint, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Flavie Cinaur, directrice adjointe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint, pôle emploi Alençon

§ 3 - responsable d'équipe :

- madame Marine Valle, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Isabelle Delegeue, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- monsieur Medhi Bouamar, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Mélina Paténère, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette

- madame Martine Polianoff, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Pierre Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Ophélie Cassotti, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Marie Christine Danneville, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- madame Séverine Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent Mesquida, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent De Biasio, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Muriel Marie, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Pascale Cattelin, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Valérie Hussant, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Julie Mahaut, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Guylaine Mahe, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Marie Pierre Roche, responsable d'équipe, pôle emploi Pont Audemer
- madame Sandra Huet, responsable d'équipe, pôle emploi Pont Audemer
- monsieur Ludovic Houvenaghel, responsable d'équipe, pôle emploi Pont Audemer
- madame Brigitte Massari, responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil sur Avre
- madame Sophie Hertogh, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur David Delaunay, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Catherine Mitroszewska, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur Laurent Richard, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Nadia Doucene, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Barentin
- monsieur Benoit Chopineau, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- madame Catherine Bidallier, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- madame Karine Damiani, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Nadia Said, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Céline Bourdon, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Patricia Sabrier, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Philippe Galindo, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Thomas Bachelier, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Timothée Coulbeaux, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Evelyne Cocagne, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Stéphanie Bellenger, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Olivier Legrand, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Julie Pataez, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Emmanuel Quevillon, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Khadija Boutfoust, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Sylvie Canu, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Dorothée Devaux, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Morgane Mimouni, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Emilie Zergui, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Nathalie Gonzalez, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Fabien Morel, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Sylveria Mendes, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Liess Ayad, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Valérie Smietan Vangheluwe, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sylvie Duboc, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Jérôme Depardé, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sandrine Marivoet, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sabrina Joly, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Sever

- monsieur Stéphane Canchel, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Svetlana Licciardi, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Fatiha El Ouaid, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- monsieur Jérémy Morin, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Marie Pierre Hedderwick, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérôme Lebailly, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Nicolas Froget, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Alexis Hurel, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Anne Lecoq Cherblanc, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Frédéric Lefebvre, responsable d'équipe Forges les Eaux
- monsieur Antoine Houyelle, responsable d'équipe Forges les eaux
- madame Fanny Vibert Roulet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- monsieur Bruno Montigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- madame Stéphanie Lamy, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- monsieur Nicolas Urosevic, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Karen Lacaze, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- monsieur Laurent Richardeau, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Stéphanie Henry Traore, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Isabelle Fidelin, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Ludovic Lebourgeois, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- madame Eugénie Forjonel Jamet, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- madame Francine Baret, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Sylvette Courtiade, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Ludivine Boidot, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Stéphanie Jacqueline, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Caroline Thomas, en mission responsable d'équipe Le Havre Ferrer
- madame Catherine Millerand, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Fabienne Savale, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Laurence Mohand Cherif, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Yannick Jouan, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Aurélien Flavigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur Said Slimani, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Karen Rosconval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Nathalie Denize, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Catherine Bouillet, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Vincent Voisin, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Emmanuelle Vaultier, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Anne Sophie Gougeon, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Florence Poullain, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Fabien Domagne, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Marie Dessoude, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Paule Dujardin, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Catherine Lecointe, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Laurence Peter, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Philippe Le Calve, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Catherine Terrier, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Denise Niard, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint Clair
- monsieur Stéphane Borniambuc, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint Clair
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint Clair
- madame Mélina Nicolas, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint Clair

- monsieur Thierry Le Moyne, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Mélanie Champagneux, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Christine Leroy, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Martine Duchatellier Mars, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- monsieur Frédéric Jousset, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- madame Marie Pierre Bouchart, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Franck Loiseau, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- madame Virginie Lecler, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Didier Malfilatre, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Laurent Ernoult, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Céline Lançon, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- monsieur Anthony Maunoury, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- madame Sandrine Lebastard, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- madame Nathalie Boutrois, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Catherine Vaillant, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Julie Leduc, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Nathalie Nouvellon, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- monsieur Bruno Cuquemelle, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noé
- madame Cécile Guillot, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noé
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur Nicolas Macé, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- madame Delphine Poulain, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- madame Isabelle Bonnet, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Emmanuelle Fontaine, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Véronique Rault, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- monsieur François De Chivre, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Raïssa Docteur, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Marie Aude Pasquet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Lô
- monsieur Emmanuel Le Goaster, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Lô
- madame Christine Cognet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Lô
- monsieur Patrick Vallée, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Lô
- monsieur Thierry Benoit, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Sylvie Leroux, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Stéphanie Delaitre, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Sophie Drapier, responsable d'équipe, pôle emploi Argentan
- monsieur Jocelyn Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Argentan
- madame Séverine Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi Flers La Ferté Macé
- madame Marie Jeanne Lugnier, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Adeline Lafosse, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Emeline Abou, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle Mortagne
- monsieur Patrick Rodhain, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle Mortagne
- madame Pascale Bunel, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle Mortagne
- madame Marie Joëlle Lacour, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle Mortagne
- madame Mélanie Lorin, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle Mortagne

§ 4 - référent métier :

- madame Delphine Lancelin, référente métiers, pôle emploi Bernay
- madame Lucie Le Goff, référente métiers, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Nicolas Hepp, référent métiers, pôle emploi Evreux Delaune
- madame Eloïse Silva, référente métiers, pôle emploi Gisors
- madame Marie Noëlle Freret, référente métiers, pôle emploi Louviers
- madame Sylvie Fleutry, référente métiers, pôle emploi Pont Audemer
- madame Vanessa Grouard, référente métiers, pôle emploi Verneuil sur avre

- madame Delphine Delaunay, référente métiers, pôle emploi Vernon
- madame Aline Desmarest, référente métiers, pôle emploi Barentin
- madame Nathalie Soenen, référente métiers, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Philippe Hebert, référent métiers, pôle emploi Elbeuf
- madame Emilie Villers, référente métiers, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Ilham Kassmi, référente métiers, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Fanny Quesne, référente métiers, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Séverine Louince, référente métiers, pôle emploi Maromme
- madame Nelly Viel, référente métiers, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Laetitia Monconduit, référente métiers, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Charlotte Menier, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Cécile Gommard, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Céline Nee, référente métiers, pôle emploi Yvetot
- madame Jennifer Sageot Devilly, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- madame Nathalie Quibel, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- monsieur Guillaume Delaporte, référent métiers, pôle emploi Forges les Eaux
- madame Ekaterina Gallois, en mission référente métiers, pôle emploi Forges les Eaux
- madame Fanny Cattez, référente métiers, pôle emploi Le Tréport
- monsieur Jérémie Godefroie, référent métiers, pôle emploi Lillebonne
- madame Valérie Pichard Gerbeaud, référente métiers, pôle emploi Fécamp
- madame Nadia Duval, référente métiers, pôle emploi Harfleur
- madame Rachel Janoska, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Morgane Rouelle, référente métiers, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur David Guillaucourt, référent métiers, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur Christophe Thibault Devaux, en mission référent métiers, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur Laurent De Saint denis, référent métiers, pôle emploi Mondeville
- madame Vanessa Bouet, référente métiers, pôle emploi Caen Mondeville
- madame Mélanie Voisin, référente métiers, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Lydie Gossé, référente métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Cyrille Lagoutte, référent métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Valérie Franchin, référente métiers pôle emploi Hérouville Saint Clair
- madame Nelly Guèze, référente métiers, pôle emploi Bayeux
- madame Sandra Cormeau, référente métiers, pôle emploi Falaise
- madame Corinne Margerin, référente métiers, pôle emploi Lisieux
- madame Suliane Penfrat, référente métiers, pôle emploi Honfleur
- madame Céline Hervé, référente métiers, pôle emploi Vire
- madame Céline Hebert, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Claire Guérard, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Aurélie Letrecher, référente métiers, pôle emploi Cherbourg La Noé
- madame Marie Seillier, en mission référente métiers, pôle emploi Cherbourg La Noé
- monsieur David Richard, référent métiers, pôle emploi Avranches
- madame Caroline Lehuby, référente métiers, pôle emploi Coutances
- madame Sabrina Fautrel, référente métiers, pôle emploi Granville
- madame Patricia Gaule, référente métiers, pôle emploi Saint Lô
- madame Aurélie Le Bihan, référente métiers, pôle emploi Saint Lô
- madame Madina Maître, référente métiers, pôle emploi Alençon
- monsieur Martin Lacoste, référent métiers, pôle emploi Argentan
- madame Isabelle Lefoye, référente métiers, pôle emploi Flers
- madame Stéphanie Desjardins, référente métiers, pôle emploi L'Aigle Mortagne
- monsieur Stanislas Vanier, en mission référent métiers, pôle emploi L'Aigle Mortagne

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Les prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi visées à l'article 2 de la présente décision sont éligibles à l'aide à la mobilité.

Article 8 - Abrogation et publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi et prendra effet à compter du 1er avril 2023. À cette date, la décision No n° 2023-03 DS Agences du 28 février 2023 sera abrogée.

Fait à Rouen, le 30 mars 2023.

Karine Meininger,
directrice régionale
de Pôle emploi Normandie

Décision No n° 2023-06 DS PTF du 30 mars 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein de la direction régionale appui à la production

La directrice régionale de Pôle emploi Normandie,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5131-6, L.5312-1, L. 5312-2 L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-2, L.5426-5 et L.5426-6, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-8, R.5426-11

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n°2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n°2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Après instruction des demandes, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à titre permanent et aux § 3, § 6 et § 7 de l'article 8 à titre temporaire, à l'effet de :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 des articles 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 des articles 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage.

Les décisions visées au présent paragraphe sont prises dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 pour l'ensemble de la direction appui à la production et aux § 2, § 3, § 4, § 5, § 6 et § 7 de l'article 8 dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer:

- 1) les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 2) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 4) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

S'agissant de la signature des bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi, délégation temporaire est également donnée aux personnes visées au § 8 de l'article 8.

S'agissant de la signature pour le compte des agences Pôle emploi de la région des bons d'aide à la mobilité et des bons SNCF, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à titre permanent et aux personnes désignées aux § 4, § 5 et § 6 de l'article 8 à titre temporaire.

S'agissant de la signature des demandes d'aides individuelles à la formation, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, et § 3 de l'article 8 à titre permanent et aux personnes désignées aux § 6 et § 7 de l'article 8 à titre temporaire.

S'agissant de la signature des contrats attachés au dispositif Erasmus + (Contrat financier et ses annexes - Contrat pédagogique, Conditions générales et Engagement qualité), délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Contraintes

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à titre permanent et aux personnes désignées au § 3 de l'article 8 à titre temporaire à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

S'agissant des contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées pour le département de l'Orne, bénéficiant également de la délégation susvisée à titre permanent, monsieur Frédéric Martin, et à titre temporaire, madame Isabelle Marie et monsieur Fabrice Degrenne.

§ 2 - Délais de remboursement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à titre permanent et aux personnes désignées au § 2 de l'article 8 à titre temporaire à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3, § 6 et § 7 de l'article 8 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein de la direction appui à la production à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

§ 3 - Remise de dette

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à titre permanent et au § 2 de l'article 8 à titre temporaire à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées,

- dans la limite de 5000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3, § 6 et § 7 de l'article 8 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées :

- dans la limite de 2000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 4 - Admission en non valeur

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à titre permanent et au § 2 de l'article 8 à titre temporaire à l'effet d'admettre en non valeur les prestations en trop versées lorsqu'elle sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 8 à l'effet d'admettre en non valeur les prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 2000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein de la direction appui à la production à l'effet d'admettre en non-valeur les prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non-recouvrées dans la limite de 450 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à l'effet de signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesures en faveur des employeurs.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à l'effet de signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 4 de l'article 8 à titre permanent et aux § 3 et § 5 à titre temporaire à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution.

Pour le département de l'Orne, s'agissant des contraintes délivrées en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à leur exécution, bénéficient également de la délégation susvisée à titre permanent, monsieur Frédéric Martin, et à titre temporaire, madame Isabelle Marie et monsieur Fabrice Degrenne.

Article 4 - Contentieux

§ 1 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, et § 3 de l'article 8 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en

demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

§ 2 - Contentieux en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi et de gestion de la liste des demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi et de gestion de la liste des demandeurs d'emploi.

Article 5 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 4, § 5, § 6 et § 7 de l'article 8 à l'effet de signer les décisions de radiation ou les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Pascal Gabaret, directeur de la production à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du présent article sauf s'il est lui-même signataire de la décision contestée.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal Gabaret, directeur de la production, délégation temporaire est donnée à :

- monsieur Philippe Barnabé, directeur territorial Seine Maritime
- monsieur Christophe Birette, directeur territorial Eure Orne
- madame Murielle Savary, directrice territoriale Calvados Manche
- monsieur Frédéric Montandreaux, directeur territorial délégué Rouen
- madame Valérie Groult, directrice territoriale déléguée Le Havre
- madame Nathalie Rott, directrice territoriale déléguée Evreux
- madame Patricia Pomarede, directrice territoriale déléguée Alençon
- monsieur Samir Ghalem, directeur territorial délégué Manche
- madame Laurence Valliot Dancel, directrice territoriale déléguée Calvados

Article 6 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 pour l'ensemble de la direction appui à la production et aux § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 8 dans la limite de leurs attributions à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la direction appui à la production, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement à l'exception de celles concernant les déplacements hors de la France métropolitaine et l'outre mer et les autorisations d'utiliser un véhicule afférentes à ces déplacements,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant la direction appui à la production.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2 et § 4 de l'article 8 à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les courriers accordant une

promotion sur instruction de la directrice régionale, hormis pour les cadres supérieurs au sens de la CCN ou leurs homologues de droit public.

Article 7 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Pascal Gabaret, directeur de la production à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal Gabaret, directeur de la production, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 et au § 3 de l'article 8.

Article 8 - Délégués

§ 1 - directeur de la direction appui à la production

- monsieur Pascal Gabaret, directeur de la production

§ 2 - directeur de production

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Frédéric Martin bénéficie de la délégation de signature des actes visés à l'article 4 pour l'ensemble de la région Normandie.

§ 3 - responsable d'équipe

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- monsieur Guillaume Joncart, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Mathieu Lhermenier, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Mathieu Lhermenier bénéficie de la délégation de signature des actes visés à l'article 4 pour l'ensemble de la région Normandie.

§ 4 - directeur du contrôle de la recherche d'emploi

- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi

§ 5 - responsable d'équipe au sein de la direction du contrôle de la recherche d'emploi

- monsieur Riad Miftah, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi

§ 6 - référent métiers

- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Angéla Ruiz, en mission référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne

- madame Angélique Julienne, référente métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche

§ 7 - chargé d'appui au pilotage des activités

- madame Aurélie Dieuzie, chargée d'appui au pilotage des activités à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Stéphanie Chastel, chargée d'appui au pilotage des activités

§ 8 - autres agents exerçant au sein de la direction appui à la direction

- madame Angélique Gonord, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- monsieur Christophe Peron, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Isabelle Bidaux, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Fabienne Desoutter, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Céline Denize, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Pascale Le Gars, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Céline Bouyer, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- monsieur Michaël Creton, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Christelle Morin, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Emilie Braun, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Frédérique Vercher, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Abigaïl Heleine, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Catherine Cécile, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Houda Khayat, à la direction de production pour les départements de la Seine Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Pascale Aleonard, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Sandra Aubril, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Laurence Begue, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Philippe Briard, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Marie Christine Collet, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Romain Couppey, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Véronique Duquenne, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Jennifer Duval, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Fabienne Fossa, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche

- madame Yasmine Goulet, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Florence Hubert, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Laurence Jacques Dit Routier, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Hakim Khadrejnane, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Julien Laugeois, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Aurélien Le Bots, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Mathilde Legret, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Fabienne Ljubi, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Sylvie Pacary, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Senthilkumara Paramalingam, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Philippe Pillon, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Marina Planchon, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Sandra Saussey, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Camille Spiteri, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Sabrina Taouji, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Valérie Viguié Françoise, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Florence Delbarre, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Mathilde Le Pouchin, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Estelle Ballin, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Reynald Aubert, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Pierre Quehe, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche

Article 9 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, dans la limite des attributions du délégataire, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 10 - Abrogation et publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi et prendra effet à compter du 1er avril 2023. À cette date, la décision No n° 2022-45 DS PTF du 29 décembre 2022 sera abrogée.

Fait à Rouen, le 30 mars 2023.

Karine Meininger,
directrice régionale
de Pôle emploi Normandie

Décision GdE n° 2023-22 DS Agences du 3 avril 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022

du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 7 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste, les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après ainsi qu'aux personnes désignées aux § 1 à 7 de l'article 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 des articles 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 des articles 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2, 3, 4 et 5 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1 à 5 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 6 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'État, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 à 4 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- monsieur Vincent Schaad, directeur de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Oreda Anoun, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Pont Mathis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence Strasbourg, site Meinau,
- madame Nathalie Isel, directrice de pôle emploi Strasbourg site HautePierre,

- madame Sylvie Meisiek Brancaz, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Mélanie Thahouly, directrice de l'agence pôle emploi de Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sandrine Arendt, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Sélestat,
- madame Marie Progin, directrice de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- Madame Zohra Douaidi, directrice de l'agence de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Caroline Kast, directrice d'agence de Pôle Emploi Altkirch,
- madame Sylvie Linder, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Anne Matard, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, directeur de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence de pôle emploi Saint Louis,
- madame Stephanie Messara, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- madame Marie Puginier, directrice Pôle Emploi Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Zaher Zaidi, directeur de l'agence pôle emploi Reims Bezannes,
- madame Isabelle Piat, directrice de l'agence Pôle Emploi Sézanne,
- madame Valérie Guillaume, en mission de directrice de l'agence pôle emploi Chalons en Champagne jusqu'au 30 juin 2023,
- madame Christelle Marquez, directrice de pôle emploi Epernay,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence pôle emploi de Vitry le François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de pôle emploi Chaumont,
- madame Anne Marie Lomonaco, directrice de pôle emploi Saint Dizier,
- monsieur Bruno Maso, directeur de l'agence de pôle emploi Langres,
- madame Christelle Gaulard, directrice de l'agence pôle emploi Bar sur Aube,
- monsieur Yannick Turin, directeur de pôle emploi Romily sur Seine,
- monsieur Florent Houdet, directeur de pôle emploi Troyes Romain La Chapelle,
- monsieur Jean Christophe Bouffin, directeur de pôle emploi Charleville Mézières Val de Vence,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de pôle emploi Charleville Mézières Montjoly
- monsieur Gilles Michel, directeur de pôle emploi Sedan,
- monsieur Frédéric Donny, directeur de pôle emploi Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de pôle emploi Revin,
- madame Nathalie Sabatella, directrice d'agence de pôle emploi Briey,
- madame Edwige Mathieu, directrice de pôle emploi Longwy,
- madame Sarah Collin, directrice de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Jurgen Becker, directeur de pôle emploi Forbach,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Severine Mouraire, en mission de directrice d'agence de pôle emploi Gérardmer jusqu'au 11 juin 2023,
- madame Aline Schuler, directrice de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Francine Trompette, directrice de pôle emploi Lunéville,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Metz Sébastopol,

- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Juliere, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Nancy Cristallerie
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont à Mousson,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint Dié,
- madame Karine Truer, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Verdun,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Sébastien Colonges, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Caroline Vuillaume, directrice de pôle emploi Toul,
- madame Audrey Basinet, directrice de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Yann Eric Heintz, directeur de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Sandrine François, directrice ad intérim de l'agence pôle emploi Reims Mont d'Arène jusqu'au 30 juin 2023,
- monsieur Yann Bonnot, directeur de pôle emploi Reims la Neuville,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de pôle emploi Troyes Centre Gare.

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de pôle emploi Charleville Mézières Val de Vence,
- madame Carole Mathé, directrice adjointe de pôle emploi Troyes La Chapelle,
- monsieur Laurent Tabacchi, directeur adjoint de pôle emploi Saint Dizier,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Jean Pierre Fortin, directeur adjoint, responsable accueil, de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Sébastien Sion, directeur adjoint de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Céline Kukovicic, directrice adjointe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Jocelyne Mehl, directrice adjointe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Nicolas Haas, directeur adjoint de pôle emploi Haguenau,
- madame Isabelle Mourot, directrice adjointe de pôle emploi Sélestat,
- madame Rachel Deloecker, directrice adjointe de pôle emploi Strasbourg site Hautepierre,
- madame Carole David, directrice adjointe de pôle emploi Troyes Centre Gare,
- monsieur Eric Haschnik, directeur adjoint de pôle emploi Forbach,
- monsieur Abdelbaki Mihoub, directeur adjoint de pôle emploi Chalons en Champagne,

§ 3 - adjoints aux directeurs d'agence

- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont Matthis,

§ 4 - responsables d'équipe

- madame Jamila Mayima, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Brahim Rachidi, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Godefroy Philippe, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, jusqu'au 31 août 2023,

- madame Stella Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site pont Matthis,
- madame Florence Vazhathara, responsable d'équipe EMI de pôle emploi Strasbourg site pont matthis,
- monsieur Jalal Ch'koubi, responsable d'équipe de pôle emploi strasbourg, site pont Matthis,
- monsieur Karim Koliai, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Brahim Argoub, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Charlotte Jacob, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Frédéric Schoch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Séverine Holtzmann, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie Christine Prot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, jusqu'au 31 août 2023,
- madame Latifa El Jabli, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Alexandre Brechenmacher, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Julie Mougnot, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Régine Hatsch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Virginie Cerveaux, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- monsieur Fouad Rhlid, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth
- madame Charlotte Chausson Fournaise, responsable d'équipe de Pôle Emploi lingolsheim,
- monsieur Karim Koliai, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Annaise Castera, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Yamina Benamar, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Stéphanie Geissmann, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Nordine Chikh, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Allison Cheze, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Frederic Eschbach, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,

- monsieur Michael Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- monsieur Cédric Eple, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Saverne
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Severine Kozlow, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- monsieur Nabil N'Diaye, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Cassandra Lallet, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Emilie Miltgen, de responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Grégory Weber, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Jean Stéphane Vitte, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Goy, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Latifa Rachdi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot
- monsieur Marcel Sanlaville, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Gaelle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Marie Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Céline Noel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Louis,
- madame Manon Pereira de Magalhaes, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Louis
- madame Guylaine Mai, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Louis,
- madame Natacha Fitamant, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Arnaud Gaine, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Fayrouz Sadreddine, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Maxime Ducey, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre
- madame Isabelle Nagot, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de Pôle Emploi Colmar Lacarre,
- madame Sylvie Ruer, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Delphine Cornu Flesch, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Aurélie Mai, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- monsieur Clément Cotinaut, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,

- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville Mézières Val de Vence,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville Mézières Val de Vence,
- madame Celine Prevot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Charleville Mézières Montjoly, jusqu'au 31 mai 2023,
- madame Céline Labesse, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville Mézières Montjoly,
- monsieur Ludovic Hopin, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville Mézières Montjoly,
- madame Voranoug Forget, responsable d'équipe de pôle emploi Revin,
- madame Sabine Ceriani, responsable d'équipe de pôle emploi Révin,
- madame Eglantine Matos, responsable d'équipe de pôle emploi Sedan,
- madame Caroline Lamat, responsable d'équipe de pôle emploi Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de pôle emploi Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de pôle emploi Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes La Chapelle,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes La Chapelle,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes La Chapelle,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes La Chapelle,
- madame Anne Sophie Cantin, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes La Chapelle,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Centre Gare,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Centre Gare,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Centre Gare,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Centre Gare,
- madame Nathalie Cecchetti, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Centre Gare,
- madame Emma Jourdain, responsable d'équipe de pôle emploi Bar sur Aube,
- madame Sophie Cheilletz, responsable d'équipe de pôle emploi Bar sur Aube,
- monsieur Sébastien Rupil, responsable d'équipe de pôle emploi Romilly Sur Seine,
- madame Christelle Givre, responsable d'équipe de pôle emploi Romilly sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Bezannes,
- madame Véronique Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson Pinot, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nathalie Le Quilleuc, responsable d'équipe de pôle emploi Reims La Neuville,

- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de pôle emploi Reims La Neuville,
- madame Virginie Roger, responsable d'équipe de pôle emploi Reims La Neuville,
- madame Maggy Manichon, responsable d'équipe de Pôle Emploi Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- madame Emelyne Dez, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- madame Rachel Carbonell, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de pôle emploi Châlons en Champagne,
- madame Bénédicte Barbanceys, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons en Champagne,
- madame Anne Laure Guyonvarch, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons en Champagne,
- madame Magali Continant, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons en Champagne,
- madame Magali Beuvin, responsable d'équipe de pôle emploi Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes, responsable d'équipe de pôle emploi Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de pôle emploi Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, , responsable d'équipe de pôle emploi Sézanne,
- madame Jessika Pfund, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Sézanne, jusqu'au 31 août 2023,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, responsable d'équipe de pôle emploi Vitry le François,
- monsieur Ludovic Pigault, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Vitry le François,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de pôle emploi Chaumont,
- madame Sabrina Di Cianno, responsable d'équipe de Pôle Emploi Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de pôle emploi Langres,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de pôle emploi Langres,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Dizier,
- monsieur Pierre Lefebvre, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Dizier,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Mélissa Hollender, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Briey jusqu'au 30 mars 2024,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Florence Vital, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Séverine Voison, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Severine Francois, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville
- madame Adeline Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Séverine Zielinski, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Sabrina Drosne, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Rémi Massignan, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Stéphane Grosjean, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Fanny Simonaire, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,

- madame Bénédicte Versanne, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie
- madame Hélène Soudier, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Sophie Fouldrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Christelle Monchablon, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Alexandrine Orlando, responsable d'équipe de pôle emploi Pont à Mousson,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Pont à Mousson,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Delphine Gerard Bellaire, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Lyne Verite-Clement, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Véronique Vizzardi, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Laurence Noel, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Aurore Denisart, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Cassandra Vecchio, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Chahineze Tenafer, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Florent Nicolay, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Valérie Le Rest Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Angelo Cacciatore, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Emilie Rambault, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Stéphanie Bouchaud, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Laure Cassagne Thiel, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Marie Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Fabienne Garatti, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Marie Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny les Metz,
- madame Zehria Henni Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny les Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny les Metz,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- monsieur Gilles Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Sarah Lakhal, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg
- Madame Sophie Porte, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,

- madame Jasmine Mallick Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Fleur Duchatel, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Sélima Gomri, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Sidwell Gremillet, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Marion Candolini, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer jusqu'au 11 juin 2023,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Stéphanie Schillinger, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Delphine Abel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosec, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Aziz Choukri Filali, responsable d'équipe pôle emploi Saint Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint Dié,
- monsieur Yoann Cesar, responsable d'équipe pôle emploi Saint Dié,
- monsieur Nicolas Moalic, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach,
- monsieur Pierrick Christophe, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach,

§ 5 - référents métier

- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Julie Wagner, référente métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Estelle Tekaut, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont Matthis,
- madame Valérie Dahmani Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Salah Mezhoud, référent métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Virginie Colucci, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Laurence Dudragne, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre
- monsieur Johan Brun, référent métier de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenu,

- monsieur Michael Avril, référent métiers de pôle emploi Haguenau monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, en mission de référente métiers de Pôle emploi Molsheim jusqu'au 31 août 2024,
- madame Christelle Arnold, référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat,
- monsieur Jean Michel Muller, référent métiers de pôle emploi Sélestat
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Patricia Croci, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Katia Dall Agnol, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint Louis,
- madame Julie Thaut, référente métiers de pôle emploi Thann,
- madame Nassera Mouza, en mission de référente métiers de pôle emploi Altkirch
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de pôle emploi Charleville Mézières Val de Vence,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de pôle emploi Revin,
- madame Claudine Hons, référente métiers de pôle emploi Sedan,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de pôle emploi Troyes la Chapelle,
- madame Béatrice Bocher, en mission de référent métiers de Pôle Emploi Troyes Centre Gare jusqu'au 31 décembre 2023,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de pôle emploi Troyes Centre Gare,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de pôle emploi Troyes la Chapelle,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de pôle emploi Romilly Sur Seine,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de pôle emploi Reims Bezannes,
- madame Karine Bleandonu, référente métiers de pôle emploi Reims Jeanne d'Arc,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- madame Christelle Benet, en mission de référente métiers de pôle emploi Reims Mont d'Arène jusqu'au 30 avril 2023,
- monsieur Christophe Brasseur, référent métiers de pôle emploi Reims la Neuville,
- madame Myriam Noel, référente métiers de pôle emploi Epernay,
- madame Sophie Hein, référente métiers de pôle emploi Sézanne,
- madame Tiphaine Rapp, en mission de référente métier de pôle emploi Chalons en Champagne jusqu'au 31 mai 2023,
- madame Johanna Raclot, référente métiers de pôle emploi Vitry le François,
- madame Severine Dufour, référente métier de pôle emploi Chaumont,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de pôle emploi Langres,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- madame Nancy End, en mission de référente métiers de pôle emploi Briey jusqu'au 30 juin 2023,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Clotilde Nalet, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Jean Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Caroline Cannenpasse Riffard, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Naman Cherier, référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont à Mousson,
- madame Dorianne Pensalfini, référente métiers de pôle emploi Vandoeuvre,

- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Serge Mathis, référente métiers de pôle emploi Creutzwald,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Fabien Louis, référent métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Jean Michel Maujard, référent métiers de pôle emploi Metz Gare,
- madame Angélique Loesel, référente métiers de pôle emploi Montigny les Metz,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint Avold,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marie Laure Bedon, référente métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Marie Geneviève Roger, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- madame Laetitia Marchal, référente métiers de pôle emploi Saint Dié,
- madame Audrey Billon Goncalves, référente métiers de pôle emploi Toul,
- monsieur Yann Grall, référent métiers de pôle emploi Rethel,
- monsieur Romain Cortes, référent métiers de pôle emploi Thionville Beaugard,
- madame Anne Defausse, référente métiers de pôle emploi Saint Dizier
- madame Helene Didier, référent métiers de pôle emploi Commercy
- madame Carole Pernet, référente métiers de pôle emploi Forbach,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach,
- monsieur Jason Lerouge, référent métiers de pôle emploi Charleville Montjoly,
- madame Sonia Da Fonseca, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Carolynne Licour, responsable métiers de pôle emploi Colmar Europe.

§ 6 - responsables d'accueil

- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Anne Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site pont Matthis,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'accueil de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Laurent Devillers, responsable accueil de pôle emploi Reims La Neuville,
- madame Nadine Clément, responsable d'accueil de pôle emploi Metz Blida,
- madame Lobna Bounfour, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Thomas Bremec, responsable d'accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Stéphanie Monbillard, en mission de responsable d'accueil de pôle emploi Troyes centre Gare jusqu'au 9 août 2023,
- madame Virginie Roger, responsable d'accueil de pôle emploi Reims La Neuville,

§ 7 - direction régionale

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjoint des opérations,
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations.
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire indemnisation prévention et lutte contre la fraude,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation.

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision GdE n° 2023-14 DS Agences du 1er mars 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 3 avril 2023.

Virginie Coppens Menager,
directrice régionale
de Pôle emploi Grand Est

Décision GdE n° 2023-23 DS PTF du 3 avril 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est au sein des plateformes de services

La directrice régionale de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-8, R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 7.

§ 2 - Délégation est donnée, à l'effet d'accorder sans limite de durée des délais de remboursement de prestations en trop versées, à :

- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement des précédents délégataires, délégation est donnée pour les mêmes motifs et dans les mêmes conditions à titre exceptionnel à :

- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Chantal Sire, directrice des plateformes de services centralisés,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation, prévention et lutte contre la fraude,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation.

§ 3 - Délégation est donnée à titre exceptionnel, à l'effet d'accorder sans limite de montant, la remise de prestations en trop versées et la possibilité de procéder à leur admission en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers à :

- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement des précédents délégataires, délégation est donnée pour les mêmes motifs et dans les mêmes conditions à titre exceptionnel à :

- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Chantal Sire, directrice des plateformes de services centralisés,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation, prévention et lutte contre la fraude,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation.

§ 4 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 60 mois à titre principal à :
 - o monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
 - o madame Chantal Sire, directrice des plateformes de services centralisés,
 - o monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation, prévention et lutte contre la fraude,
 - o madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation.
- dans la limite de 48 mois à :
 - o monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
 - o madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux.
- dans la limite de 36 mois à :
 - o madame Anne Planté, responsable d'équipe,
 - o madame Maryline Bourdin, responsable d'équipe,
 - o madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe,
 - o madame Nathalie Capon, responsable d'équipe,
 - o madame Edwige Maroni, référente métiers.
- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents des équipes contentieux des plateformes de services centralisés.

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'État, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 6 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2 point 1 et § 3 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;

§ 7 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 4 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3 .

Article 5 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 4 et 5 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 alinéas 1 et 3 et au § 2 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 6 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au paragraphe § 2, 3 et 4 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 7 - Délégués

§ 1 - Direction régionale

- 1 : Directeurs régionaux adjoints
 - o monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,

- monsieur Abdelhak Nachit, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations.
- 2 : Directions
 - monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
 - monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
 - monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau.
- 3 : Services
 - monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation, prévention et lutte contre la fraude,
 - madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation,

§ 2 - Directeurs de plateforme de services centralisés et adjoints

- 1 : Directrice des plateformes
 - madame Chantal Sire, directrice des plateformes de services centralisés,
- 2 : Directeurs et adjoints
 - madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi,
 - monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
 - madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
 - monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, service appui Grand Est,
 - madame Christelle Gil, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, service appui Grand Est.

§ 3 - responsables d'équipe

- monsieur Yann Volant, responsable d'équipe,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe,
- madame Maryline Bourdin, responsable d'équipe,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Capon, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni-Petitjean, responsable d'équipe,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'équipe.

§ 4 - responsables d'équipe contrôle de la recherche d'emploi

- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Anne Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Violaine Pace, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi

§ 5 - référents métier

- madame Edwige Maroni, référente métiers,
- monsieur Nicolas Berlot, référent métiers,
- madame Céline Roeder, référente métiers.

Article 8 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 9 - Abrogation et publication

La décision GdE n° 2023-15 DS PTF du 1er mars 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 3 avril 2023.

Virginie Coppens Menager,
directrice régionale
de Pôle emploi Grand Est

Décision GdE n° 2023-24 DS DR du 3 avril 2023

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2022-06 du 27 janvier 2022 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2022-59 du 8 juillet 2022 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 à 4 de l'article 13 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 4 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, et les approbations hiérarchiques de déplacement.

Article 2 - Marchés publics de fournitures et de services

§ 1 - Délégation temporaire est donnée à titre exceptionnel aux personnes désignées au § 1 alinéa 3 et 4 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant supérieur ou égal à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 alinéas 1 et 2 et § 2 alinéa 1 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant strictement inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 et 4 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 2) les marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 13 à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 3 - Marchés publics de travaux

§ 1 - Délégation temporaire est donnée à titre exceptionnel aux personnes désignées au § 1 alinéa 3 et 4 de l'article 13 en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Grand Est aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les marchés publics de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT,
- les bons de commande d'un montant supérieur ou égal à 206 000 euros HT, émis dans le cadre d'un marché public de travaux,
- les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution y compris leur résiliation de marchés publics de travaux, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 alinéas 1 et 2 de l'article 13 à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les marchés publics de travaux d'un montant strictement inférieur à 207 000 euros HT,
- les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 206 000 euros HT, émis dans le cadre d'un marché public de travaux,
- les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution y compris leur résiliation de marchés publics de travaux, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignés au § 4 ci-dessous, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, dans la limite de ses attributions :

- les marchés publics de travaux d'un montant strictement inférieur à 103 000 euros HT,
- les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 75 000 euros HT, émis dans le cadre d'un marché public de travaux,
- les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics de travaux d'un montant strictement inférieur à 103 000 euros HT, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

§ 4 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 3 du présent article :

- madame Catherine Haas, directrice risque et audit,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable de service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,
- monsieur Rémi Lepilliez, responsable de service immobilier SI.

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer, en matière marchés publics de travaux, les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements.

Section 2 - Autres contrats

Article 4 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 5 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13, à l'effet de signer :

- 1) les baux, les conventions de mise à disposition, et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 - Ressources humaines

Article 6 - Gestion des ressources humaines

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les contrats de travail dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les avenants aux contrats de travail et les décisions de nomination des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- 2) dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les autres documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, que ceux mentionnés au point 11. du présent paragraphe,
- 3) les décisions concernant la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, et les décisions de sanction disciplinaire consistant en un avertissement ou un blâme, pour les agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.
- 4) les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi,
- 5) les décisions concernant l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, que ceux visés aux points 11 à 14 du présent paragraphe,
- 6) les conventions relatives au recrutement de services civiques en vue de leur entrée en fonction à Pôle emploi.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée aux alinéas 1 à 6 du § 1 :

- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,

§ 3 - Bénéficiaire de la délégation visée aux alinéas 2 ; 4 et 5 du § 1 :

- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- monsieur Eric Arzac, chargé de mission de la direction de la performance sociale,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Véronique Kremer, directrice relations sociales, santé, qualité de vie au travail et handicap.

§ 4 - Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa 4 du § 1 :

- madame Catherine Haas, directrice risques et audit,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques.

§ 5 - Bénéficiaire de la délégation visée aux alinéas 2 et 5 du § 1 :

- madame Frédérique Gaounach, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 - droit public,

§ 6 - Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa 5 du § 1 :

- madame Sophie Berruyer, responsable de service santé et handicap,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Muriel Elles, responsable de service formation,
- monsieur Gwenael Valet, responsable de service développement des talents.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 7 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 alinéa 1 de l'article 13 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 8 - Décisions de sanction

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative :

- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation.

Article 9 - Recours préalables obligatoires Contestations et recours

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement :

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire indemnisation.

Section 6 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude.

Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et 2 du présent article à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se

rapportant à des décisions de Pôle emploi Grand Est ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur :
 - o aux personnes désignées aux § 1 alinéa 1 à 3 de l'article 13, ainsi qu'à la personne qui suit :
 - o à madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet.

§ 2 - en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi :
 - o aux personnes désignées aux § 1 alinéa 1 à 3 de l'article 13, ainsi qu'à la personne qui suit :
 - o à monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques.

Article 12 - Transactions

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 alinéa 1 à 3 de l'article 13, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

§ 2 - Délégation est donnée à la personne désignée au § 1 alinéa 4 de l'article 13, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

Section 7 - Délégués et dispositions diverses

Article 13 - Délégués

§ 1 - Directeurs régionaux adjoints et directeur

- 1) monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- 2) monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- 3) madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- 4) monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion.

§ 2 - Directeurs

- 1) Directions :

- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
 - monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
 - monsieur Nicolas Buchmann, directeur appui, projets et affaires transverses,
 - madame Catherine Haas, directrice risques et audit
 - monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
 - madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
 - madame Véronique Kremer, directrice relations sociales, santé, qualité de vie au travail et handicap.
- 2) Médiation :
- madame Valérie Arnoux, médiatrice régionale.

§ 3 - Adjointes aux directeurs

- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- monsieur Olivier Wehrle, adjoint au directeur performance réseau organisation qualité pilotage.

§ 4 - Responsables de services ou de fonctions

- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service métiers,
- madame Agnès Petitjean, responsable de service orientation,
- madame Karine Gourieux, responsable de service parcours DE,
- monsieur Eric Cligny, responsable de service relation entreprises,
- monsieur Eric Chautant, responsable de service offre de service formation,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire indemnisation, prévention et lutte contre la fraude,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- monsieur Jean François Savart, responsable de service FSE,
- monsieur Frédéric Serniclay, en mission de responsable de service partenariat jusqu'au 30 juin 2023,
- madame Elisabeth Berger, responsable de service lab/digital,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,
- monsieur Didier Curate, responsable de service pilotage des revues et du DDP,
- monsieur Philippe Berviller, responsable de service qualité et organisation,
- monsieur Denis Albisser, responsable de service pilotage du réseau,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne maîtrise des activités,
- monsieur Jérôme Fornalczyk, responsable de service études et analyses,
- monsieur Lionel Hannewald, responsable de service communication média et institutionnels,
- madame Claudine Celli Panek, responsable de service communication interne,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service santé et handicap,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Muriel Elles, responsable de service formation,
- monsieur Gwenael Valet, responsable de service développement des talents,
- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable du service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats marchés,

- madame Patricia Roffino, responsable de service comptabilité gestion,
- monsieur Rodolphe Rhit, responsable de service transfrontalier international,
- monsieur Daniel Jost, responsable de service sécurité, sûreté des biens et des personnes,
- monsieur Rémi Lepilliez, responsable de service Immobilier SI.

§ 5 - Responsables d'équipes

- madame Frédérique Gaounach, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 droit public,
- madame Frédérique Lassault, en mission de responsable d'équipe développement des talents jusqu'au 30 juin 2023,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements,
- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Julien Locatelli, responsable d'équipe immobilier SI.
- madame Nazha Boukraa, responsable d'équipe comptabilités auxiliaires - finance,

Article 14 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 15 - Abrogation et publication

La décision GdE n° 2023-12 DS DR du 1er mars 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 3 avril 2023.

Virginie Coppens Menager,
directrice régionale
de Pôle emploi Grand Est

Décision HdF n° 2023-10 DS Agences du 3 avril 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47 R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 6) les sollicitations, accords sur devis et les bons de commande émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées.

§ 3 - Délégation est également donnée à l'ensemble des agents au sein des agences à l'effet de :

- procéder à l'inscription sur la liste de demandeurs d'emploi
- signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,

- 2) les conventions locales de subvention, portant sur les dispositifs locaux, après visa de la direction en charge du service partenariat de Pôle emploi Hauts de France, d'un montant inférieur à 20 000 euros et les actes y afférant, à l'exclusion de leur modification, de leur reconduction et de leur résiliation,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 2 - Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents au sein des agences de Pôle emploi Hauts de France,
- dans la limite de 36 mois à l'ensemble des agents désignés aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Stephanie Peulevey, directrice de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- monsieur David Megherbi, directeur de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Benedicte Bourgot, directrice de l'agence pôle emploi d'Armentières

- monsieur Christophe Darras, directeur de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Isabelle Blareau, directrice de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- madame Perrine Manesse, directrice de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Olivier Marmuse, directeur de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Nathalie Duda, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Emilie Raise, directrice de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Laurence Krawczyk, directrice par intérim de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos.
- madame Anne Caroline Philippe, directrice de l'agence pôle emploi de Berck sur Mer
- monsieur Frédéric Timlelt, directeur de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne Sur Mer
- madame Anne Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Bruay La Buisnière
- madame Caroline Deicke, directrice de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Laurent Daens, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Sandrine Masson Jasniak, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Johanna Rasschaert, directrice de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Christelle Winter Abadie, directrice de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Claudine Bourey, directrice de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Françoise Croissant, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Benoit Degaille, directeur de l'agence pôle emploi de Condé Sur Escaut
- monsieur Fabien Kapela, directeur de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Sandrine Leguidcoq, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Nadia Boucheffa, directrice de l'agence pôle emploi de Crépy en Valois
- madame Stéphanie Demailly, directrice de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Hedi Benrached, directeur de l'agence pôle emploi de Douai
- madame Valérie De Barros, directrice de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Lynn Dehornoy, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Sandrine Lemaire, directrice de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Sophie Lempoux, directrice de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Stéphanie Bacco, directrice de l'agence pôle emploi d'Ham
- madame Isabelle Kempeneers Schmieszek, directrice de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Agnes Paul, directrice de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Karine Peixoto, directrice de l'agence pôle emploi d'Hem
- monsieur Jérôme Vagniez, directeur de l'agence pôle emploi d'Hénin Beaumont
- madame Virginie Cardot, directrice de l'agence pôle emploi d'Hirson
- monsieur Youssef El Grimat, directeur au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Fabienne Lelong, directrice de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Karine Wielebski missionnée directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau Cambresis

- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Marie Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Isabelle Delemar, directrice de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Frédéric De Breyne, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Karine Thorel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stephane Urbin, directeur de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Sylvie Maesele, directrice de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Maryse Perlot, directrice de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- monsieur Gilles De Macedo, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Hanen Dechaux, directrice de l'agence pôle emploi de Méru
- monsieur Emmanuel Sergent, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Stéphanie Kannapel, directrice de l'agence pôle emploi de Noeux les Mines
- madame Marie Christine Hazard, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Cédric Delhorbe, directeur de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Sebastien Treutenaere, directeur de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Amand
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Pol sur Ternoise
- monsieur Jean François Ryckelynck, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- madame Dominique Ghys, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Martin Boulogne
- madame Virginie Vettivel, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Caroline Hennache, directrice de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Cyrille Lambert, directeur de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Fabrice Balent, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Anne Duquenne, directrice de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Dominique Leterme, directeur de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 2 - directeurs adjoints et responsables d'équipe

- madame Amélie Lebeau, directrice d'agence adjointe de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- madame Stéphanie Bertrand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- madame Nathalie Segers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- madame Tiphaine Falize Daudet, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury

- madame Delphine Guillemant, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- madame Sandrine Caron, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- madame Edwige Damiens, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- madame Margareta Van Duyse, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- monsieur Hervé Guidoux, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- monsieur Eric Antoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Elise Lefebvre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Emmanuelle Blanchard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Nadia Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Adeline Hoesz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Angélique Nimal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Anne France Jurasik, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Ahlame Anetri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Julie Canoen, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Ketty Noyelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Christine Carnel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Audrey De Temmerman, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Marylene Masclat, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Sophie Giuliani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries

- madame Coralie Trinel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Rodrigue Théry, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Marie Laurence Davoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Elodie Zannier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- monsieur Vichettra Mon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Claire Andrzejewski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Emilie Etienne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Mohamed Ouaad, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Thorez Jakubowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Célia Delahaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Yolaine Lopes Gomes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Margry, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur Mer
- madame Cécile Longo, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur Mer
- madame Marie-Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur Mer
- madame Sophie Van Den Neucker, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Sylvie Castelnot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Fabienne Leleu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Florence Husson, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Boulogne Sur Mer

- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Sur Mer
- madame Cécile Eckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Sur Mer
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Sur Mer
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Sur Mer
- madame Pascale Blondeel, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay La Buissière
- madame Christine François, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay La Buissière
- madame Stephanie Dejardin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay La Buissière
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay La Buissière
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Anne Logez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Caroline Chochois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Julien Duclay, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Aurore Delattre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Jean Marchand, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Igor Daoughi Klimerak, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Fabien Cochez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Abdelkader Medjahed, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Marie Seillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Delphine Lenne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Céline Viguier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry

- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Laetitia Lourenco Da Silva, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Alexandra Lebeau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Fabienne Foyard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Elise Lecat, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Philippe De Oliveira, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Christine Hoynant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Sophie Auclair, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Delphine Karponiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Condé Sur Escaut
- madame Stéphanie Bertrand Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Condé Sur Escaut
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Anaïs Gressiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Aurélie Loiselet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Florence De Gheselle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Tiphanie Cousin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Isabelle Deruem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Anne Magis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Crépy en Valois
- madame Laetitia Chapelet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Crépy en Valois
- madame Caroline Collin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Croix

- monsieur Franck Wignolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valerie Dubuche, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Evelyne Foucras, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Thomas Betrancourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Hélène Hortemel, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Noria Zeghoudi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Antoine Pate, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Anthony Fouquenelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Lucie Coquille Vera, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Pascal Bert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Frédéric Werdyn, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Christele Blondeel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Frédérique Cherblanc, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Charlotte Fix, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe

- monsieur Eric Descheyer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Anne Laure Lafaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Sabrina Sediki, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- madame Stéphanie Dias Martins, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Ham
- monsieur Julien Vivien, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Ham
- madame Dorothee Delcroix, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Catherine Dryepontd, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Caroline Bouvignies, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Marie Paule Régnier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- monsieur Florian Hamy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- monsieur Marveen Donsbeck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hem
- madame Myriam Kherzane, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hem
- madame Caroline Leger, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin Beaumont
- monsieur Sébastien Cordeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin Beaumont
- madame Leila Zidouri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin Beaumont
- madame Nora Chara, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin Beaumont
- madame Emmanuelle Grimont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin Beaumont
- madame Delphine Sabreja, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hirson
- monsieur Dalel Deroues Vasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hirson
- madame Corinne Spenninck, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Nadège Deschamps, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Christelle Warin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Deborah Fernandez, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon

- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Anne Laure Sayart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Pauline Lombart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Jennifer Darras, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau Cambresis
- madame Anne Caroline Mouton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau Cambresis
- monsieur Frédéric Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambresis
- madame Maximilienne Dubruque, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Chloé Jumelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Remy Jourdain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Bénédicte Diethmann, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Emmanuelle Camberlin Cappe, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Angélique Derisbourg, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Marc Pénin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Catherine Lorient, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Rachel Smagghe, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Michael Boquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Laurie Strus, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Delphine Deschamps, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Pauline Demuysère, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Aurélie Camier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Zahira Hadjamar, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Séverine Declerck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud

- madame Laurie Delaby, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Mustapha Mebirouk, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Yasmina Moumarine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Julien Dewaele, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Frédéric Dupont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Amar Bouacem, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Alain Saillant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Bettina Ferlin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Amélie De Coninck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Cécile Renaut, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Thibaud Gaucher, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Gaël Autin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marie Hego, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Sophie Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Laurie Bourel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lillers en mission jusqu'au 30 juin 2023
- madame Paule Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Kelly Smet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Rudy Dole, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Nadia Aarab, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Marc Feuquières, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Benoit Denis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Louise Marie Ruchot, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse jusqu'au 31 octobre 2023.

- madame Hélène Mouquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Sylvie Thorez, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Fabien Musy directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Hélène Hatton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Caroline Bruniaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Aurélie Lion, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur jusqu'au 31 mai 2023
- madame Phyllis Cossart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur jusqu'au 31 mai 2023
- madame Françoise Pennors, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Méru
- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Méru
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noeux les Mines
- madame Karine Flahaut, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noeux les Mines
- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Frédérique Champion, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint d'agence au sein de Pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Grégory Sinot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Anissa Ahmed Amraoui, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Julie Theil, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Nadège Fouquart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre.
- madame Ouarda Assanane, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Salim Fellah, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre

- madame Magali Barycz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Eddie Vancompernelle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Emilie Wallois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Stéphanie Abdelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Nassima Fortas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Saint Amand les Eaux
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Amand les Eaux
- monsieur Frédéric Cambier, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint Martin Boulogne
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Martin Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Martin Boulogne
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Martin Boulogne
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pol sur Ternoise
- monsieur Maxime Vasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pol sur Ternoise
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- monsieur Remi Lemaire, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- madame Virginie Marcinkowski, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Anne Sophie Diouf, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Delphine Taniere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Sébastien Hantute, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Christine Choteau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Anne Sophie Lefetz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble

- madame Stéphanie Es Saidi, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Delmaestro, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Karine Lerigoleur Monlezun, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Bérénice Bernard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Céline Barel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Laetitia Verlet, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Alexandra Neuville, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Céline Toumi, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Nadia Mazna, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Caroline Blain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Charlotte Bonel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Olfa Silini, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Arnaud Guyonnet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Laurène Belurier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Séverine Beha, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Dalila Chaouchi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Valérie Sene, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq

- monsieur Florent Garrido, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Christine Ghesquiere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 3 référents métier

- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- madame Marie Josée Duquenne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- madame Isabelle Cueille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoys
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Louisa Reguida, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Isabelle Roulleau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- madame Karine Mestdagh, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur David Grégoire, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Elisabeth De Roeck, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Veronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur Mer
- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Ludovic Delassus, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune

- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne-Sur-Mer
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne-Sur-Mer
- madame Sylvaine Cazet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne-Sur-Mer
- monsieur Stéphane Dessaint, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais SaintExupéry
- monsieur Jean Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Karine Smirne Palyga, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Olivier Mathius, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Blandine Néant, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château-Thierry
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Sylvie Fendorf, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Samantha Da Silva, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de CondéSur-Escaut
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Mathilde Boukhelif, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Emmanuelle Bouvier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Karine Leroy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Crépy-en-Valois
- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant

- monsieur Frédéric Drancourt, référent métier au sein de l'agence pôle emploi Douai Gayant
- madame Julie Mechmech, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Christine Merie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Combe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eddy Mille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Murielle Rahou, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- madame Maud Lemaire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Ham
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Hem
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Séverine Duverge, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- monsieur Steve Refieuna, référent métier au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont jusqu'au 30 juin 2023
- madame Géraldine Roland-Maillard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Hirson
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Armel Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambresis
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sylvie Devincre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sophie Deswaerte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy

- monsieur Christophe Balcaen, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Stéphane Decq, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Meriem Touileb, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Jamel Bennaceur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marie Line Duthoit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Maryeve Deraedt, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Frederik Croes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wybo, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Amandine Tillier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Pierre Henguelle, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Christelle Coder, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Sebastia Baldinu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Stéphanie Vandezande, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Méru
- madame Marjorie Goulencourt, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Méru
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noeux-les-Mines
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Grégory Feuillet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Pierre Passavant, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Delphine Ceccaldi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Magali Walgraef, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Saint-Amand-les-Eaux

- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-Boulogne
- madame Melissa Chiquet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Corinne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- madame Sylvie Amblot Aazzabi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Charlotte Marmuse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble jusqu'au 30 avril 2023
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Gwenaëlle Ludes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonderghem, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Jean Michel Ranno, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Cédric Taillez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2023-05 DS Agences du 1er mars 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve-d'Ascq, le 3 avril 2023.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n° 2023-11 DS PTF du 3 avril 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées

Le directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-8, R.5426-11,

Vu le code de la justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations au bénéfice des demandeurs d'emploi.
- 4) les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, bénéficient, à titre temporaire et conformément aux consignes et organisation des activités au sein des plateformes, de la même délégation les personnes désignées aux § 3 et § 4 de l'article 8.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de :

- 48 mois pour les personnes visées au § 1 de l'article 8
- 36 mois pour les personnes visées au § 2 de l'article 8
- 24 mois pour les personnes visées au § 4 de l'article 8

§ 3 - Délégation est donnée pour :

- 1) accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est :
 - o inférieur ou égal à 650 euros pour les allocations, autres prestations et sommes versées pour le compte de l'assurance chômage pour les personnes désignées aux § 1, 2 et 4 de l'article 8
 - o inférieur ou égal à 5000 euros pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage, pour les personnes désignées aux § 1 et 2 de l'article 8
 - o inférieur ou égal à 2000 euros pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage pour les personnes désignées au § 4 de l'article 8.
- 2) admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées lorsque leur montant est :

- inférieur ou égal à 1000 euros pour les allocations, autres prestations et sommes versées pour le compte de l'assurance chômage pour les personnes désignées aux § 1, 2 et 4 de l'article 8
- inférieur ou égal à 5000 euros pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage pour les personnes désignées aux § 1 et 2 de l'article 8
- inférieur ou égal à 2000 euros pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage pour les personnes désignées au § 4 de l'article 8.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235 4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation à titre temporaire, les personnes désignées au § 2 de l'article 8 à l'exclusion des actes relatifs à la contrainte.

Article 4 - Autres recouvrements

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de signer :

- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que les allocations et prestations versées par Pôle emploi visées à l'article 1 et autres que celles visées aux articles 2 et 3 de la présente décision, engager et conduire les voies d'exécution y afférant
- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations, sommes et créances mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4.

Article 6 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 8 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de

retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Denis Godmez, adjoint à la direction des opérations en charge du service performance et de la transformation en charge des plateformes à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 7 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités des plateformes, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités du personnel placé sous leur autorité conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule, pour les déplacements en France métropolitaine et en Belgique.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux seuls responsables d'équipe de production désignés aux § 2 et § 5 de l'article 8.

Article 8 - Délégués

§ 1 - la direction plateforme

- monsieur Eric Coyette, directeur plateforme d'activités centralisées Villeneuve d'ascq
- madame Carole Bigot, directrice plateforme d'activités centralisées St fuscien
- monsieur Eric Brouland, directeur adjoint plateforme d'activités centralisées St Fuscien
- madame Hélène Wavelet, directrice de la plateforme démarche active de contrôle

§ 2 - Responsables d'équipe de production et référents métiers

- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- madame Nathalie Monflier, responsable d'équipe production au sein des activités centralisées
- monsieur François Rémy Roesing responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production au sein de la plateforme St Fuscien
- monsieur William Muller, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur Mohamed Badri, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- madame Sophie Lequeux, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées

- madame Isabelle Worms, référente métiers au sein des activités centralisées
- madame Sophie Vaquette, référente métiers au sein des activités centralisées
- madame Sabine Mouvaux, référente métier au sein des activités centralisées
- madame Virginie Boël, référente métiers au sein des activités centralisées
- madame Alice Baudrin, référente métier au sein des activités centralisées
- madame Emily Bougard, référente métier au sein des activités centralisées

§ 3 - agents plateforme

- madame Samira Ait Ami, agent plateforme
- madame Chantal Andrieux, agent plateforme
- madame Anne Ranson, agent plateforme
- monsieur Mehdi Bellyazid, agent plateforme
- madame Farida Betina, agent plateforme
- madame Sophie Bitot, agent plateforme
- madame Christèle Blondin, agent plateforme
- madame Mélanie Bollaert Moreels, agent plateforme
- madame Noelle Bossu, agent plateforme
- madame Nolwenn Bossuyt, agent plateforme
- madame Anne Line Breuzon, agent plateforme
- madame Isabelle Brunel, agent plateforme
- madame Magali Candas, agent plateforme
- madame Aurélie Caracatsanis, agent plateforme
- madame Christelle Carpentier, agent plateforme
- monsieur Hubert Causiaux, agent plateforme
- madame Fanny Chefdeville, agent plateforme
- monsieur Jérôme Choquet, agent plateforme
- madame Marion Coyette, agent plateforme
- madame Martine De Mil, agent plateforme
- madame Véronique De Sotomayor, agent plateforme
- madame Véronique Décobert, agent plateforme
- madame Ludivine Degand, agent plateforme
- madame Carine Deleplace, agent plateforme
- monsieur Thibaut Demade, agent plateforme
- madame Laura Deschodt, agent plateforme
- madame Hélène Desprez, agent plateforme
- madame Isabelle Fouquet, agent plateforme
- madame Stéphanie Dhalluin, agent plateforme
- monsieur Reynald Dos Santos, agent plateforme
- madame Christine Duchemin, agent plateforme
- madame Anne Charlotte Dumont, agent plateforme
- madame Pascale Evrard, agent plateforme
- monsieur Paul Famechon, agent plateforme
- madame Khadija Faridi, agent plateforme
- madame Lise Fauvel Mizon, agent plateforme
- madame Agathe Fay, agent plateforme
- madame Brigitte Ferg, agent plateforme
- madame Agnès Gabez, agent plateforme
- madame Emmanuelle Glorieux, agent plateforme
- madame Caroline Goeman, agent plateforme
- madame Marjorie Haquette, agent plateforme
- madame Christine Hercheux, agent plateforme
- madame Marie hélène Herlemont, agent plateforme
- madame Emilie Heyze, agent plateforme
- madame Siham Houmir, agent plateforme
- madame Anne Houvenaghel, agent plateforme

- madame Arminda Inacio, agent plateforme
- madame Carine Joly, agent plateforme
- madame Halima Kaabali, agent plateforme
- monsieur Abdallah Kansab, agent plateforme
- monsieur Michel Kedziora, agent plateforme
- madame Soria Laieb, agent plateforme
- madame Marine Laignier, agent plateforme
- madame Stéphanie Lambert, agent plateforme
- madame Sylvie Lamoot, agent plateforme
- monsieur José Langlet, agent plateforme
- madame Christelle Lathuiliere, agent plateforme
- madame Virginie Lecomte, agent plateforme
- madame Emmanuelle Leleux, agent plateforme
- madame Clémence Lenne, agent plateforme
- madame Isabelle Loffredo, agent plateforme
- monsieur Laurent Malaclet, agent plateforme
- madame Isabel Mauricio, agent plateforme
- madame Rera Messah, agent plateforme
- madame Nadine Monnaert, agent plateforme
- madame Béatrice Paluch, agent plateforme
- madame Sabrina Pavy, agent plateforme
- madame Montserrat Pelayo, agent plateforme
- monsieur Antoine Perel, agent plateforme
- madame Charlotte Ple, agent plateforme
- madame Armelle Poissonieragent plateforme
- monsieur Laurent Poissonnier, agent plateforme
- monsieur Rudy Pollet, agent plateforme
- madame Aline Prud'homme, agent plateforme
- madame Jenny Prudhomme, agent plateforme
- madame Aurélie Quelderie; agent plateforme
- madame Bernadette Rigaux, agent plateforme
- madame Peggy Saintot, agent plateforme
- madame Fabienne Slomienski, agent plateforme
- monsieur Rodolphe Standaert, agent plateforme
- madame Monique Tabary, agent plateforme
- madame Ludivine Testart, agent plateforme
- madame Nathalie Tiercelin, agent plateforme
- monsieur Aymar Tsila, agent plateforme
- madame Florence Vaste, agent plateforme
- madame Marie Claude Verrier, agent plateforme
- monsieur Thomas Zelichowski, agent plateforme
- madame Hélène Delaire, agent plateforme
- monsieur Samuel Zolla, agent plateforme
- madame Michèle Halipre, agent plateforme
- madame Karine Dignoire, agent plateforme
- madame Aurélie Guidamour, agent plateforme
- Karine Lafrance, agent plateforme

§ 4 - agents contentieux

- monsieur Samuel Ameloot, gestionnaire contentieux
- madame Delphine Berton, gestionnaire contentieux
- madame Océane Blondé, gestionnaire contentieux
- monsieur Stéphane Carpentier, gestionnaire contentieux
- madame Daphné Desloges Bedier, gestionnaire contentieux
- madame Melinda Detrain, gestionnaire contentieux

- monsieur David Donnez, gestionnaire contentieux
- monsieur Charly Donze, gestionnaire contentieux
- madame Sibylle Giloteaux, gestionnaire contentieux
- madame Catherine Hennerez, gestionnaire contentieux
- madame Nadine Joniak, gestionnaire contentieux
- madame Laetitia Kotecki, gestionnaire contentieux
- madame Priscillia Leclercq, gestionnaire contentieux
- madame Sandrine Lorek, gestionnaire contentieux
- madame Caroline Lust, gestionnaire contentieux
- madame Michèle Marche, gestionnaire contentieux
- monsieur Jérôme Martin, gestionnaire contentieux
- madame Maëlle Monneveux, gestionnaire contentieux
- madame Elisabeth Nguyen, gestionnaire contentieux
- madame Sophie Playoult, gestionnaire contentieux
- madame Stéphanie Rackelboom, gestionnaire contentieux
- monsieur Bruno Roumaneix, gestionnaire contentieux
- madame Gina Saracino, gestionnaire contentieux
- madame Isabelle Toupet, gestionnaire contentieux
- monsieur Jean Marc Turpyn, gestionnaire contentieux
- monsieur Mathias Vanraes, gestionnaire contentieux
- madame Elodie Delgove, gestionnaire contentieux
- madame Sophie Potier, gestionnaire contentieux
- madame Juliette Lhotellier, gestionnaire contentieux
- monsieur Gino Como, gestionnaire contentieux

§ 5 - Délégués en charge de la démarche active de contrôle visés à l'article 6

- madame Hélène Wavelet, directrice de la plateforme démarche active de contrôle
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production au sein de la plateforme démarche active de contrôle
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de production au sein de la plateforme démarche active de contrôle
- madame Marine Dos Santos, responsable d'équipe production au sein de la plateforme démarche active de contrôle
- monsieur Thibaut Duriez, responsable d'équipe contrôle recherche emploi au sein de la plateforme d'Arras
- madame Aney Orsot responsable d'équipe contrôle recherche emploi au sein de la plateforme d'Arras
- madame Mélanie Mourière, référente métier au sein de la plateforme démarche active de contrôle

Article 9 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions des délégués et sauf précision contraire, à titre permanent pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France. Le délégué est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 10 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2023-07 DS PTF du 1er mars 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 3 avril 2023.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Hauts de France

Décision HdF n° 2023-12 DS DT du 3 avril 2023.

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5131-6, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-47, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat et tous actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,

- 2) initier, négocier et signer les conventions locales, territoriales ou départementales, de subvention d'un montant inférieur à 140 000 euros HT portant sur les dispositifs locaux, après obtention du visa de la direction en charge du service partenariat de Pôle emploi Hauts de France
- 3) signer les autres conventions d'initiative territoriale et tous actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) signer les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 140 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 2 - Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.

§ 3 - Pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou d'admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

§ 4 - Pour les allocations et autres prestations versées pour le compte de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 3 – Contestations et Recours

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions :

- de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement ;
- appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement ;
- de réduction, de suspension ou de suppression de l'allocation du contrat d'engagement jeune (ACEJ) et, le cas échéant, du revenu de remplacement, ou de résiliation du CEJ ou de radiation et, le cas échéant, de suppression du revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaires au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,

- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs territoriaux

- madame Séverine Delong, directrice territoriale Nord
- madame Emmanuelle Leroy, directrice territoriale Pas de Calais
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial Aisne et Somme
- madame Estelle Charles, directrice territoriale Oise

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Sophie Palisse, directrice territoriale déléguée Flandres
- madame Elsa Miquel, directrice territoriale déléguée Lille
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Hainaut
- madame Karine Blondiaux, directrice territoriale déléguée Aisne
- monsieur Mickael Bestelle, directeur territorial délégué Arrageois
- monsieur Yann Richet, directeur territorial délégué Somme
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- monsieur Alain Causin, directeur territorial délégué Oise
- monsieur Thierry Danhiez, directeur territorial délégué Nord Artois Côte d'Opale

§ 3 responsables de service

- madame Cathy Sirop, responsable de service direction territoriale Pas de Calais
- madame Béatrice Fossier, responsable de service direction territoriale Aisne Somme
- madame Emmanuelle Marize, responsable de service direction territoriale Oise

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication.

La décision HdF n° 2023-08 DS DT du 1er mars 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 3 avril 2023.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Hauts-de-France